

LIVRE D'ARCHITECTURE

DE JACQUES ANDROUET DU CERCEAU

auquel sont contenues diverses ordonnances de plans et élévations de bâtiments
pour Seigneurs, Gentilshommes, et autres qui voudront bâtir aux champs :
même en aucuns d'iceux sont des<si>nées les basses cours,
avec leurs commodités particulières : aussi les jardinages et vergers.

TRÈS UTILE ET NÉCESSAIRE

à ceux qui veulent bâtir, à ce qu'ils soient instruits,
et connaissent les frais et la dépense qu'il y convient faire.

À Paris,
pour Jacques Androuet du Cerceau.

1582.

AU ROI.

Sire, étant votre Majesté à Montargis, je reçus ce bien de votre accoutumée b nignit  et cl mence, de me pr ter l'oreille   vous discourir de plusieurs b timents excellents de votre Royaume, et entre autres propos, me demand tes si je parachevais les livres des b timents de France, mon  ge et indisposition servirent de l gitime excuse, n'ayant moyen, sans votre lib ralit , de me transporter sur les lieux afin d'en prendre les dessins pour apr s les mettre en lumi re et satisfaire   vos commandements. La volont  ne m'est en rien diminu e, mais l'effet et le moyen manquent, sans l'aide de votre Majest . Cependant d sirant vous donner quelque plaisir et contentement, j'ai employ  le s jour de mes vieux ans   dresser un livre d'instruction   toutes personnes qui voudront b tir et  difier maisons aux champs, selon leurs moyens et facult s, pour leur montrer non seulement l'ordre qu'ils auront   tenir selon les dessins et plans contenus audit livre, mais encore pour les instruire de la d pense et frais qu'il leur conviendra faire, ayant de chacun b timent fait le calcul au plus juste qu'il m'a  t  possible, tant du toisage de la ma onnerie et charpenterie, que g n ralement de toute autre besogne, esp rant (outre le plaisir que votre Majest  prendra   la diversit  de tels dessins) que vos sujets en recevront instruction et profit. Suppliant tr s humblement icelle votre Majest  d'avoir pour agr able ce mien labeur que je vous d die et consacre, attendant que par votre moyen je puisse visiter les ch teaux et excellents b timents qui restent    tre par moi vus et imprim s pour satisfaire au contentement de vos Royales vertus.

De votre Majest  le tr s ob issant et tr s affectionn  serviteur,
JACQUES ANDROUET DU CERCEAU.

[f. 2v^o]

f. 3

AU LECTEUR.

Avant que faire particuli re d claration de chacun b timent, il m'a sembl   tre n cessaire faire entendre   ceux qui d sirent savoir la totale somme de la d pense du logis qu'on voudra faire  difier, tant pour la ma onnerie, charpenterie, pav  ou carrelage des planchers, menuiserie, serrurerie et couverture, bref   quoi peut monter l'entier d pense d'un  difice pour le rendre accompli et parfait. Consid r  que si ce n'est aux grandes et bonnes villes il est fort malais  de recouvrer des ouvriers experts et capables pour rendre raison et certitude de ce que dessus. Car, aux lieux o  il se trouve ma tres suffisants pour entreprendre l' uvre, le Seigneur n'a que faire si non que de fournir argent   l'entrepreneur pour rendre l' difice en sa perfection. Pour donc soulager ceux qui n'ont tels moyens et aussi pour satisfaire   la pri re qui m'a  t  faite par aucuns seigneurs et autres mes amis, on trouvera ci-apr s r glement et instruction pour conna tre et juger d'icelle totale d pense, afin que chacun mesure ses moyens et n'entreprenne plus qu'il ne peut effectuer, parce que souvent advient que les frais  tant plus grands qu'on ne pensait, le b timent demeure imparfait, la bourse vide et le ma tre d cu de son esp rance. Celui sera relev  de cette peine si m rement et soigneusement il se r gle et conduit par cette mienne instruction qui ensuit.

Table des choses qu'il faut entendre.

Du pied royal.
De la toise.
De l'arpent.
De la chaux.
Du sable.
Du moellon ou blocage.
Du caillou.

De la brique.
Du carreau.
De la tuile.
De l'ardoise.
De la latte volice.
De la latte carr e.
De la contre-latte.

De la pierre de quartier.

Du clou.

Le pied royal, duquel la juste mesure est marquée au Châtelet de Paris, contient douze pouces de long, et en sa superficie carrée cent quarante et quatre pouces.

Le pied cube contient douze fois cent quarante et quatre, revenant à mille sept cent vingt et huit pouces massifs.

La toise carrée contient six pieds de long et six de large en sa superficie, qui montent trente et six pieds.

La toise cube contient six fois trente et six pieds, revenant à deux cent seize pieds massifs, qui sert pour le calcul de la vidange des terres massives.

La perche, mesure du Châtelet de Paris, a trois toises de long, qui valent dix-huit pieds, faisant en sa superficie carrée trois cent vingt et quatre pieds, qui valent neuf toises carrées. Aucuns nomment la perche corde.

L'arpent, mesure de la vicomté et prévôté de Paris, contient dix perches de long et dix perches de large, qui sont cent perches carrées, l'arpent revenant à neuf cents toises.

Ès lieux circonvoisins de la vicomté et prévôté de Paris, la perche ou corde contient vingt pieds de long et vingt pieds de large, qui multipliés par soi, font quatre cents pieds, qui valent onze toises quatre pieds carrés, revenant l'arpent à onze cents

[f. 3v^o]

onze toises quatre pieds, excédant celui de France de deux cent onze toises quatre pieds, qui est cet arpent duquel tous les bâtiments de ce livre sont mesurés.

En autres endroits, comme en la Beauce, la perche contient vingt et deux pieds de long, et vingt et deux pieds de large qui, multipliés, font quatre cent quatre-vingt-quatre pieds carrés, revenant la perche à treize toises seize pieds carrés, et l'arpent à treize cent quarante et quatre toises seize pieds.

Par les susdites mesures, et selon la perche du lieu, on peut savoir au vrai le contenu de l'aire du logis, pourpris d'icelui, ses jardinages et terres qui en dépendent, aussi la quantité des vidanges pour caves, fosses à privé, fossés de l'enceinte du logis, et connaître la quantité des toises, cubes, comme dit est ci-dessus.

Le tonneau de chaux contient deux poinçons.

Les trois poinçons font deux muids, revenant à un tonneau et demi.

Mais parce que la chaux qui est faite de pierre dure est la meilleure, faisant et rendant beaucoup plus de besogne que celle qui est faite de pierre tendre, et qu'elle souffre que l'on y mêle davantage de sablon qu'à la dernière, considéré aussi qu'il y a du sablon qui amaigrit et use de chaux plus l'un que l'autre, comme celui de rivière qui est plus ardent que celui de sablonnière. À cette cause il est très nécessaire que le maçon y ait grande considération, et principalement à bien faire mêler ensemble ladite chaux et sablon et, nonobstant telles diversités, je n'ai laissé d'évaluer au plus près du vrai combien il peut entrer desdites matières en chacune des toises de maçonnerie ci-dessous spécifiées. Le moyen le plus ordinaire pour assembler lesdites matières est par tombereaux, lesquels toutefois ne sont partout égaux, ains tiennent plus ou moins, selon principalement qu'ils vont près ou loin quérir lesdites matières, et aussi selon la force des chevaux qui les tirent. Ce néanmoins je n'ai laissé semblablement de faire un état de la quantité qu'il en faudrait pour les épaisseurs de chacune des toises de maçonnerie qui ensuivent, et ce par les plus petits et ceux qui tiennent le moins.

Pour faire une toise de mur d'un pied et demi d'épaisseur, faut la tierce partie d'un poinçon de chaux, trois tombereaux de sablon et cinq tombereaux de moellon ou blocage.

Pour la toise de mur de deux pieds d'épaisseur, faut un demi-poinçon de chaux, peu moins, avec quatre tombereaux de sable et sept de moellon ou blocage, peu moins.

Pour la toise de mur de trois pieds d'épaisseur, faut les deux tiers d'un poinçon de chaux, avec six tombereaux de sable et dix tombereaux de moellon ou blocage.

Pour la toise de mur d'une toise d'épaisseur, faut un poinçon et un tiers de chaux, douze tombereaux de sable et vingt tombereaux de moellon ou blocage.

Sachant le prix de la chaux, sable et moellon, on peut facilement juger à combien revient la toise selon son épaisseur, y comprenant les journées de maçons et aides.

Et est à noter que toute muraille faite de caillou au lieu de blocage doit être plus épaisse, parce que le caillou ne se lie si bien du commencement avec la chaux, à cause de sa rotondité, que fait le moellon et ayant son épaisseur suffisante la maçonnerie en est fort bonne et durable.

Pour faire une toise carrée de maçonnerie dont la face de devant soit de pierre de taille, le derrière étant garni de moellon, faut quarante et huit pieds de pierre, à savoir quatre pierres à chacune assise, chacune desquelles aura deux pieds de long ; deux d'icelles seront en face, les deux autres en boutisses entre deux pour faire la liaison du mur, lesdites pierres étant d'un pied de hauteur ; il y aura six assises à la toise, qui feront les quarante huit pieds ci-dessus.

Pour faire une toise de maçonnerie de pierre de taille parpeine de deux pieds d'épaisseur, comme quelquefois il est nécessaire, et principalement aux tremaux, il faut soixante et douze pieds de pierre à la toise.

Pour faire une toise de mur de brique d'un pied d'épaisseur, ayant la brique huit pouces
f. 4

pouces de long, quatre pouces de large et deux pouces d'épaisseur, il faut vingt et deux briques et demie, compris le mortier, revenant la toise à huit cents dix briques.

Pour une autre muraille de brique de huit pouces d'épaisseur, étant la brique de la longueur, largeur et épaisseur que dessus, faut quinze briques au pied, qui est pour la toise cinq cent quarante briques, compris les joints.

Si vous voulez faire une muraille de grosse épaisseur, toute de brique, vous réduirez icelle au prorata, et à la raison que dessus est dit.

Pour faire le pavé des salles, chambres et garde-robres, de carreaux de quatre pouces en carré, faut neuf carreaux pour le pied, et trois cent vingt et quatre pour la toise.

La tuile n'est partout de même longueur et largeur, mais la plus ordinaire a neuf pouces et demi de long et six pouces de large ; le millier d'icelle fera trois toises de couverture et celle du grand calibre de Paris fera cinq toises.

Pour employer et fournir un millier de tuile ordinaire, faut un cent et demi de latte carrée, mais, quand la tuile est grande, il y entre moins de latte à la toise parce qu'il ne faut lacter si près à près qu'à la tuile ordinaire.

À chacune latte carrée faut cinq clous pour le moins.

Le millier d'ardoise d'Angers fait quatre toises et demie de couverture.

Au millier d'ardoises, faut un cent et demi de latte volice.

À chacune latte volice faut dix clous pour l'étroite mais, la latte étant large, y en faut quinze.

Au millier d'ardoises faut de dix à douze toises de contre-latte.

À chacune ardoise faut deux clous et quelquefois trois.

L'ardoise de Mézières n'est pas si large n<i> si belle que celle d'Angers, mais elle est plus épaisse et en faut d'avantage pour la toise.

Les déclarations contenues ci-dessus servent pour instruire ceux qui n'ont pas connaissance de telles matières pour juger combien et quelle quantité il en faut pour le bâtiment qu'ils veulent faire, mais pour les avertissements contenus ci-dessus leur sera facile et aisé de compter sur les dessins et portraits à peu près la dépense qu'il conviendra faire pour les matières nécessaires.

Avant qu'entrer en dépense pour bâtir est très nécessaire de dresser et arrêter le plan et dessin de l'édifice pour entendre les commodités du dedans, tant du premier qu'autres étages de dessus, aussi la symétrie par le dehors afin que, le bâtiment étant parfait, le maître et Seigneur d'icelui n'ait regret à la dépense par lui faite, parce que souvent est advenu que pour n'avoir observé les symétries, mesures, vues et ordonnances nécessaires, au lieu d'en recevoir contentement, on eût voulu le bâtiment être par terre.

Or ayant bien et mûrement arrêté le plan et dessin, il sera facile de mesurer et toiser toute la maçonnerie du bâtiment, et savoir le nombre des toises, et à combien en reviendra la toise, pour la pierre de taille, moellon, chaux, brique et autres matières, avec la façon, compris les enduits et,

le prix de la toise arrêté, sera aisé de connaître les nombres des toises du total de la maçonnerie ; et si les croisées, portes, lucarnes ne sont comprises à la même raison de la toise, en ferez marché séparé suivant lequel jugerez la dépense à part et après ajouterez le tout ensemblement.

Pour le regard des cheminées, on en fait aussi coutumièrement marché à part, selon les ordonnances et enrichissements d'icelles, car aucuns en veulent avoir de riches, autres se contentent d'une besogne plane, ne considérant que les manteaux, saillies, jambages, languettes, tuyaux, et leurs hauteurs ; mais quant aux enrichissements qu'on veut y être faits, cela passe la connaissance de ceux qui les commandent, voire bien souvent de ceux qui l'entreprennent ; et est besoin considérer le tout par le menu, afin que celui qui met la main à la bourse et l'autre qui est entre-

[f. 4v^o]

preneur ne soient abusés. Car bien souvent tel maître entreprendra une ordonnance de cheminée à cent écus de façon et un autre ne la voudra faire à moins de deux cents écus, et adviendra toutefois que le maître de la maison aura meilleur marché de celle de deux cents écus pour l'excellence de l'ouvrage que l'autre qui n'en coûte que la moitié, étant la besogne de l'ouvrier expert bien faite, avec science et art, et l'autre mal faite avec ignorance.

Quant aux pavé et carrelage des salles, chambres et garde-robes, il sera aisé par ce qu'avons dit ci-dessus de savoir à combien monte la toise ; et faut seulement mesurer les superficies de chacun membre et en faire un nombre et somme totale.

Pour les autres pavés des offices, si vous voulez qu'ils soient de grès, ou de pierre dure, faut savoir qu'en vaut la toise sur le lieu, pour estimer le nombre et faire somme totale dudit pavé.

Sera besoin pour savoir que coûtera la charpenterie de dresser un état ou mémoire du nombre des travées, tant des étages que des combles, à savoir combien à chacun étage y a de travées, la quantité des solives de chacune travée, le nombre des poutres, la longueur et épaisseur d'icelles, sommer le prix qu'elles auront coûté ; ferez le semblable de chacune travée, regardant le prix de chacun soliveau, et faire somme de la travée et autre somme de toutes les travées de l'édifice. Pour les combles, faut aussi voir le nombre des travées, chevrons et garniture de chacune d'icelles, valant telle somme. Et de toutes lesdites travées ferez somme totale et semblablement de tout le bois de charpenterie. Faut aussi regarder séparément que coûtera la façon de chacune chose à part, tant des travées que des combles, et que le tout soit bien déclaré pour après faire marché total, ou séparément, si bon vous semble. Observant cet ordre, connaîtrez ce que coûtera toute ladite charpenterie.

Pour le regard des couvertures, soit tuile ou ardoise, vous verrez aisément sur le plan et dessin la quantité et nombre des toises. Et parce que ci-dessus a été déclaré le moyen de savoir que coûtera chacune toise, soit l'un ou l'autre, vous calculerez le total selon sa valeur et prix.

Pour la menuiserie, si vous voulez fournir le bois, donnez ordre qu'il soit sec de deux ou trois ans pour le moins, avant que le mettre en œuvre. Vous ferez marché pour les façons séparément, tant pour la croisée de telle forme, selon la façon que la voudrez, que semblablement pour les huis d'assemblages et huis forts, et du tout ferez somme totale.

Pour la serrurerie, vous saurez du maître serrurier que coûtera la serrure de chacune croisée au grand châssis à six guichets et de deux châssis à quatre guichets, et, selon le prix et le nombre desdites croisées, arrêterez le nombre total ; ferez le semblable de chacune huisserie garnie de serrure, pommelles, courreaux, crampons, et, selon le prix de l'une, arrêterez le total. Aussi compterez le nombre des verges pour les panneaux des vitres des croisées ; sachant le prix de l'une, arrêterez le total desdites verges et par les susdites sommes en arrêterez une totale pour le fait de la serrurerie.

Pour les vitres, vous saurez combien on vend le pied de verre en France et combien celui de Lorraine, qui n'est pas si beau n<i> si cher, et choisirez lequel vous voulez avoir ; considérerez après combien de pieds contiendra chacun panneau, combien il y a de panneaux à la croisée, et mettez le tout par mémoire et de tout le nombre desdits pieds ou panneaux faites somme totale.

Finalement faites de toutes les sommes arrêtées une totale et par là verrez la dépense de votre bâtiment, et mesurez vos moyens pour n'entrer en frais plus grands que ne pouvez porter.

f. 5

I.

Ce dessin démontre un lieu enclos dans un carré parallélogramme, de cinquante et cinq toises de largeur et de vingt et cinq de profondeur (qui font treize cent soixante et quinze toises en superficie, qui valent cinq quartiers de terre, moins une corde, ou environ) auquel à la ligne du milieu sur le derrière est la maison du Seigneur, ayant sa cour sur le devant du logis. Du côté senestre d'icelle est un jardin et du côté dextre est la basse-cour.

Ce lieu est fermé de murailles portant talus dans les fossés et ès quatre coins d'icelui y a quatre défenses battant au long des courtines, dont celle du côté du devant de la basse-cour sert de colombier, lequel par bas a une petite allée voûtée, élevée de six à sept pieds de haut. Au milieu et centre du rez de terre d'icelui est un pilier, sur lequel sera portée ladite voûte, faisant sa circonférence tant à l'entour d'icelui que sur les murailles du colombier. Icelle allée pourra avoir sept ou huit pieds de large et servira non seulement pour batteries au long des courtines, mais aussi de laiterie ; au-dessus icelle sera le colombier.

L'entrée du lieu est justement au milieu de la courtine sur le devant, où est assis le pont-levis, dont d'icelui on vient à une place en manière de petite cour, à laquelle à dextre et à senestre sont deux petits corps de logis, à chacun desquels est chambre basse, garde-robe et greniers dessus. Celui du côté du jardin servira pour survenants, s'icelui bon semble, l'autre pour le métayer, ayant son fournil avec sa commodité. D'icelle place on va à la basse-cour par le côté dextre, ayant sa grange et pressoir et une petite étable entre deux. Du côté dextre de l'entrée sont étables, dont l'une sera pour chevaux et les autres pour bétail.

De la susdite place il faut monter quatre ou cinq degrés à la cour du Seigneur, laquelle <a> quinze toises de large et huit de profondeur. Icelle n'est fermée du côté de l'entrée et de la basse-cour que d'une muraille d'appui de trois pieds de haut, le logis du Seigneur ayant son regard sur icelle pour y découvrir.

À l'entrée du logis du Seigneur est un perron rond, auquel on monte des deux côtés à une galerie faite en demi-circonférence, de laquelle on entre ès membres et commodités du logis. Par bas sur le rez de terre dans la place ovale, qui est entre les deux montées de l'escalier, <s>e peut élever une fontaine et y est ce lieu fort propre, voire si le Seigneur a auprès de lui quelque source et qu'il y veuille faire la dépense.

La forme de ce bâtiment sont deux pavillons et un petit corps de logis entre iceux, dans lequel est au milieu une petite allée servant de passage, de laquelle on va à une petite terrasse étant entre les deux pavillons sur le derrière. Par le milieu d'icelle l'on descend des deux côtés à une autre terrasse basse étant sur le fossé. Et d'icelle on va à un terraut en forme ronde plantée d'aulnes, ayant une table de pierre ou d'ardoise au milieu, et ce lieu ne sert que de beauté, étant icelui circui de fossé en circonférence.

Les deux pavillons sont élevés de deux étages au-dessus du perron et leur galetas dessus. Au-dessous du perron sont les offices, auxquelles faudra descendre du rez de terre de trois ou quatre pieds, et icelles s'accommoderont selon le dessin du plan. Au petit corps de logis du milieu, qui est entre iceux pavillons, est l'escalier, avec quelques cabinets, dont le passage susdit est entre deux. D'icelui escalier on descendra à couvert aux offices, et qui voudra à découvert par le perron.

Le jardin est au côté senestre du logis du Seigneur, lequel a vingt toises de largeur et vingt et cinq en profondeur, le tout enclos dans la place, comme dit est.

La clôture des courtines et petits forts (à prendre trois toises du pied du fondement jusques au-dessus de l'appui ou parapet et pour le colombier à prendre du fondement jusques à son entablement huit toises, comprenant aussi le talus régnant du logis du Seigneur du côté du fossé) revient à cinq cent quatre-vingt toises.

[f. 5v^o]

Toute la maçonnerie de la basse-cour, avec les élévations des clôtures régnautes autour le lieu de dix à onze pieds de haut au-dessus des talus, et les deux petits corps de logis (hormis les contrescarpes, qui règnent entour le fossé par le dehors et dont je ne fais mention, et aussi qu'il n'est besoin y faire la dépense) revient à six cent soixante et dix toises.

Toute la maçonnerie du logis du Seigneur (à compter du pied du fondement jusques à son entablement sept toises et demie, rabattant le mur, du talus, du côté du fossé ja compté) revient à six cent trente toises.

Les voûtes des offices et caves reviennent à soixante et quinze toises.

Pour le regard du pavé des offices, il ne faudra paver que la cuisine, dont je n'en fais point de calcul.

Le carrelage des trois étages revient à cent cinquante toises.

À chacun étage y a quatorze croisées, qui sont vingt et huit pour les deux ; toutefois ce ne seront que fenêtres sans meneau, les châssis y posés feront les croisées de panneaux.

Dix-sept petites lucarnes et dix-sept petites vues en glacis pour l'étage des offices et caves.

La couverture du logis du Seigneur revient à sept vingt toises.

La couverture de tout le logis de la basse-cour revient à deux cent trente toises.

À chacun étage il y a deux cheminées, une à chacune chambre et point aux garde-robes, qui sont six pour les trois étages, et une à l'étage des offices.

Il y aura en tout le logis du Seigneur quarante huisseries, ou environ, et quinze grandes que petites à la basse-cour.

Il y a à chacun étage six travées et deux poutres, sans les petites du petit corps du milieu, et les combles.

Les trois petits pavillons des coins servent de défense et se couvriront de pierre de taille, en forme pyramidale, comme apparaît par le dessin de l'élévation.

II.

Ce dessin démontre une masse de bâtiment d'assez légère ordonnance, n'ayant qu'un étage manable, lequel est élevé du rez de terre de cinq à six pieds ; et dessous se pourra faire quelques caves ou celliers, comme le premier plan le figure ; la cour sera sur le devant et le jardin sur le derrière.

Le contenu de la cour et bâtiment, non compris le jardin, a de largeur vingt et deux toises sur vingt et trois de profondeur, qui font en superficie cinq cent six toises, qui valent demi-arpent moins quatre toises et demie, ou environ.

De la cour on montera quatre ou cinq pieds pour venir à une terrasse fermée de trois côtés de bâtiment, et sur le devant de la cour, d'un appui de trois pieds de haut. D'icelle terrasse faut derechef monter quelque deux pieds pour entrer par deux coins ès commodités d'icelui étage, lesquelles sont une salle, un cabinet et un serre-nappe. Du côté dextre d'icelle salle est une chambre avec sa garde-robe, cabinet et privé ; de l'autre côté senestre est une cuisine, le garde-manger, l'escalier, une chambre, sa garde-robe et un cabinet. Au-dessus sont galetas ou greniers.

Des deux côtés du bâtiment sont deux salles pour passer de la cour au jardin, fermées du côté d'icelle par deux portes, au-dessus desquelles aussi sur une partie des allées sont pris deux cabinets, un de chacun côté, qui sont ceux dont nous avons par ci-devant dit, qui servent pour les chambres.

Dans la cour, du côté de l'entrée à dextre et à senestre, sont deux petits corps de l'hôtel de légère ordonnance, l'un pour servir à écuries, l'autre pour une petite chambre et garde-robe.

Pareillement ès deux côtés de la cour, tant à dextre qu'à senestre, se planteront six arbres, qui seront douze pour les deux côtés et feront montre comme deux petites

f. 6

terrasses répondantes du grand corps aux deux petits sur le devant, et se pourront icelles terrasses élever du rez de la cour d'un demi-pied et les paver de pierre, et seront couvertes de feuilles des arbres : vous verrez comme il est des<si>né par le plan du rez-de-chaussée de la cour, qui suit après le feuillet de son élévation.

Toute la maçonnerie de ce bâtiment (à prendre du pied du fondement jusques au-dessus de l'entablement quatre toises et demie, non compris les murs des clôtures, ains seulement les deux petits pavillons joignant le corps) revient à quatre cent cinquante toises.

La maçonnerie de la clôture de toute la cour jusques au jardin et des deux petits corps sur le devant revient à sept vingt dix toises.

Le carrelage de l'étage et du galetas ou greniers revient à six vingt dix toises.

La couverture de tout le bâtiment, avec les deux cabinets couverts en dôme, revient à sept vingt-six toises.

Il y a onze croisées avec neuf, que demies que bâtardes.

Plus quinze travées tant grandes que petites, et ne sont les garde-robes comptées que pour une, mais la salle pour quatre, plus les combles à l'avenant.

Il n'y a en tout ce bâtiment que quatre cheminées, une pour la salle, deux aux deux chambres et une à la cuisine, qui n'en voudrait faire au galetas pour servir de chambres en lieu de greniers.

Plus vingt huisseries.

La couverture des deux petits corps de devant revient à cinquante toises.

Plus une cheminée à l'un des petits corps, avec quatre huisseries et six petites fenêtres et quatre petites lucarnes.

III.

Ce dessin démontre une clôture ou pourpris dans lequel est assis un logis seigneurial, et sur le derrière d'icelui un jardin, et au devant une basse-cour, laquelle, compris ses commodités, a trente cinq toises de large et vingt de profondeur, qui font sept cents toises en superficie. Le logis seigneurial contient tant en sa cour qu'aux bâtiments onze toises de large et quatorze de profondeur, qui sont sept vingt quatorze toises en superficie. Le jardin a trente et quatre toises de large et dix-sept de profondeur, qui sont cinq cent soixante et dix-huit toises pleines, qui est en tout quatorze cent trente et deux toises, qui valent cinq quartiers et quatre cordes de terre, quelque peu moins.

À l'entour de la clôture règne un terraut d'onze pieds de large, excepté qu'ès deux côtés du logis du Seigneur sont deux places plus grandes, l'une à dextre, l'autre à senestre, dans lesquelles se pourront pratiquer deux petits forts d'arbres de cyprès ou de lauriers, au milieu d'iceux quelque table, pour toujours rendre le lieu plus agréable et plaisant. Il faut aller en ces deux places par la cour du Seigneur. Tout le terraut régnant entour le clos est fermé d'un fossé de trois ou quatre toises, selon la volonté du Seigneur.

L'entrée du logis est par la basse-cour, à laquelle est le pont-levis. À dextre et senestre d'icelles sont logis, tant pour le métayer que pour les survenants, avec écuries et étables pour le bétail ; et sur le derrière d'icelle, tant d'un côté que d'autre, sont pareillement deux corps de logis, l'un pour servir de grange, l'autre de pressoir et foulerie.

De l'entrée on passe au travers de la basse-cour pour aller au logis seigneurial, par une allée pavée, ou bien plantée d'ormes d'un côté et d'autre. Au-devant duquel est une petite cour où l'on monte deux ou trois degrés pour y venir de la basse-cour. Et d'icelle faut derechef monter à une petite terrasse quatre degrés, en laquelle est un perron, par lequel on monte derechef pour aller ès commodités du logis seigneurial, lequel est composé d'un corps de logis de douze toises de longueur, avec deux autres petits

[f. 6v^o]

pavillons, l'un à dextre, l'autre à senestre de la terrasse.

Les commodités du logis seigneurial sont d'un escalier au milieu ; et d'un côté d'icelui est une salle et de l'autre une chambre et un cabinet. Les deux petits corps joignants, sont deux garde-robes, l'une pour la commodité de la salle, l'autre pour le service de la chambre. Au-dessous de ces membres, principalement sous le grand corps, sont caves, esquelles on descend des deux côtés par la cour du seigneur, comme apparaît par le dessin de l'élévation. Au-dessus de la salle, chambre et garde-robe sont galetas de pareilles commodités.

Ès deux coins du grand corps du côté du jardin sont comme deux petits pavillons, lesquels serviront à chacun étage de petits cabinets ; et qui ne voudra les faire servir dès le bas, il se pourra faire sous chacun une arcade voûtée fort plaisante sur le jardin.

Toute la maçonnerie de la basse-cour (tant des clôtures, lesquelles auront deux toises de haut du rez de terre, et trois pieds de fondation, que tous les bâtiments compris en icelle, excepté le logis seigneurial) revient à quatre cent cinquante toises.

Le logis seigneurial, prenant du pied de sa fondation jusques à l'entablement, cinq toises de hauteur, tant pour les offices et caves que pour l'étage de dessus, que aussi pour ce qui est élevé pour le galetas, le tout revient à trois cent soixante toises.

La clôture du jardin, à prendre deux toises du pied du fondement jusques à son élévation, revient à deux cent trente toises.

La couverture de tous les bâtiments de la basse-cour revient à deux cents toises.

La couverture de tout le logis seigneurial revient à cent quinze toises.

Les voûtes, tant des offices que des petites caves, reviennent à soixante toises.

Le carrelage de deux étages du logis seigneurial, revient à cent toises, non compris les offices, d'autant que ce qui est pour offices se doit paver ou faire de gros carreau.

Le carrelage de la maison du métayer et la maison semblable, assise à l'opposite d'icelle, qui sera pour les survenants, revient à vingt et deux toises.

Il y a au logis du Seigneur douze cheminées et deux à la basse-cour.

Il y a huit croisées au grand corps et quatre demies aux deux petits. Pareillement huit lucarnes au galetas et quatre demies, sans les petites fenêtres, tant pour le jour des offices que des deux petits pavillons.

Il y a huit travées au logis du Seigneur et autant au galetas, faits en comble, et trois poutres, sans les petites travées des petits pavillons.

En la basse-cour il y en a douze, sans la grande porte de devant, et aussi quelques petits aux étables.

IV.

Ce dessin représente une place fermée de tous côtés de fossés, laquelle a soixante et dix toises de largeur et vingt de profondeur, qui est en nombre quatorze cents toises de superficie, qui font cinq quartiers une corde, ou environ, non compris les saillies des petits pavillons des coins. Du côté senestre d'icelle place est la basse-cour avec ses commodités, et du côté dextre, est le logis seigneurial. Entre icelles cours y a un fossé, ayant un pont au milieu, pour servir de passage de l'une à l'autre.

En cette dite place y a deux entrées, l'une à la cour du Seigneur, l'autre à la basse cour, et à chacune un pont-levis.

Ladite basse-cour a quarante toises de large et vingt de profondeur, dans laquelle sont compris les bâtiments y nécessaires, lesquels sont assis sur le derrière, en face et vue de l'entrée. Au milieu est la grange, aux deux côtés de laquelle sur le devant sont

f. 7

deux étables, l'une à dextre, l'autre à senestre, élevées seulement de sept à huit pieds.

Par le dehors d'icelle sont deux allées, l'une à dextre, l'autre à senestre, pour du rez de la cour voir le fossé au-dessus les appuis, ou bien qui voudrait pratiquer l'une d'icelle en descente par dessous le talus, moyennant un arc, par lequel on ferait boire le bétail, y gardant toutefois quelque

ordre de défense, pour empêcher l'entrée à ceux qui y voudraient nuire. Ès deux côtés, et outre les allées sont deux corps de logis, l'un servant pour retirer un métayer, ou laboureur, avec étables pour chevaux, l'autre servira à étables pour bétail.

En icelles sont deux petits escaliers suspendus pour aller aux greniers.

Ès deux coins d'icelle basse-cour par le dehors sont deux élévations ; celle de devant servira de colombier, au bas duquel se fera une voûte élevée de sept à huit pieds. Et en icelle place sera la laiterie, de laquelle on découvrira le long des fossés. À l'autre coin sera pareillement en saillie un petit fort de sept pieds dans œuvre seulement, et couvert en forme pyramidale, dont la pointe finira au coin de la clôture, duquel fort on découvrira aussi le long des fossés.

La cour du Seigneur a vingt toises en carré ; sur le côté dextre d'icelle est le logis du Seigneur, ayant une terrasse de deux toises de large, ou environ. Joignant icelui, il faut monter de la cour à icelle terrasse par un perron étant assis au milieu, duquel on peut monter des deux côtés. Aux deux bouts d'icelle terrasse y a deux petits pavillons de chacun côté, servant pour le grand corps de montée et privé.

Le grand corps de logis est accommodé de membres des<si>nés sur le plan. Ès coins d'icelui par le dehors, sont deux pavillons inégaux, servants tant pour commodités à chacun étage, que pour découvrir le long des fossés.

Au premier étage étant à rez de terre de la cour, se pourraient faire les offices, et les accommoder suivant et comme je le vous ai des<si>né de l'autre part, avec la terre dont ci-dessus avons parlé ; et faut que la terrasse soit élevée de la hauteur des voûtes des offices, qui sera de neuf à dix pieds de haut. Au-dessous d'icelle terrasse sera une galerie à arcades, et voûtée comme je l'ai figurée à l'élévation faite de la face de la cour.

L'étage qui est au-dessus, au rez de la terrasse sur la galerie, ce seront les commodités des<si>nées sur le plan figuré avec la basse-cour. Au-dessus seront galetas accommodés de tels membres que l'étage de dessous. Les pavillons étant ès coins seront élevés d'un étage plus que le grand corps pour servir aux galetas d'icelui et aussi pour donner beauté au lieu.

Le fossé, sur lequel seront assis les deux ponts où sont les entrées, est élargi en demi-circonférence, pour toujours donner plus de gravité au fossé.

Le jardin (étant sur le derrière) tient tout le contenu de la longueur de la place, qui est soixante et douze toises en carré, avec la saillie des pavillons, dans lequel en manière de croix et ès environs sont allées plantées d'arbres, avec espaliers séparant et rendant le jardin en quatre parties. Auxquelles se peuvent, si bon semble, faire parquets tous égaux, ou bien les diversifier d'ordonnances et enrichir comme l'on avisera, dont s'en pourra trouver de diverses sortes par un livre que naguères j'ai mis en lumière. Encor que j'ai clos et fermé par mes dessins le jardin de fossés et murailles en talus, tant du côté du jardin que par le dehors du fossé, néanmoins si bon semble, ledit jardin se peut fermer de haie, et aussi que je n'en fais nul calcul ne compte au toisage.

Toute la clôture du lieu, à savoir des talus élevés depuis les fonds des murailles jusques au cordon, de deux toises et demie de haut, le tout revient à quatre cent cinquante toises, non compté la contrescarpe, laquelle se peut fermer de haie ou la laisser sans clôture, qui serait le meilleur.

Toute la maçonnerie, tant de la basse-cour que de ses clôtures, ayant deux toises de haut, revient à cinq cent quatre-vingt-dix toises.

[f. 7v^o]

Toute la maçonnerie du corps de logis du Seigneur et de la clôture de sa cour, avec le pont séparant les deux tours, revient à sept cents toises.

Les voûtes des offices reviennent à huit vingt dix toises.

Le carrelage de tous les membres du logis du Seigneur revient à deux cents toises, non compté celui des offices, lequel se pourra paver principalement à l'endroit de la cuisine.

La couverture de tout le logis du Seigneur revient à neuf vingt dix toises.

La couverture de toute la basse-cour revient à trois cent cinquante toises.

Il y a huit cheminées en tout le logis du Seigneur, et deux au logis de la basse-cour.

Plus dix croisées au logis du Seigneur, avec dix lucarnes au galetas et quatorze petites fenêtres simples pour les pavillons et autres places.

Plus douze travées au logis du Seigneur, tant grandes que petites, et quatre poutres, douze autres travées pour les combles.

Il faut trente huisseries au logis du Seigneur.

À la basse-cour faut quinze petites fenêtres et autant de petits jours pour les greniers.

Plus à ladite basse-cour environ trente huisseries.

V.

Ce bâtiment est un petit logis ayant une cour sur le devant, un jardin derrière et deux petits jardins à fruits à dextre et à senestre d'icelui. Tout le contenu du lieu revient à trois cent soixante et quatre toises de superficie, qui font un tiers d'arpent de terre, moins demie corde, ou environ.

L'entrée de ce lieu est par une cour au-devant du logis, laquelle a seulement cinq toises en profondeur et huit et demie de largeur.

Le corps de logis consiste en un étage et le galetas dessus, accompagné de quatre petits pavillons saillants ès coins ; chacun d'iceux a deux étages et un petit galetas dessus.

Les commodités du logis sont une salle de vingt pieds de large sur six toises deux pieds de long ; ès angles d'icelle sont quatre petits pavillons, lesquels entrent dedans ledit corps de logis, qui sont et rendent en partie la salle carrée comme une chambre ; et des deux côtés d'icelle se font deux arcs, un de chacun côté, voûtés en parquets, qui donnent beauté à la salle par le moyen de ces renfondrements. Dans chacun d'iceux arcs se fera une croisée, en sorte que le jour se trouvera dedans ladite salle ou chambre des quatre côtés. La place du lit se mettra contre l'une des croisées, joignant la cheminée, laquelle sera fermée de menuiserie et servira pour un petit cabinet, comme il est figuré sur le plan, et ira on en icelui cabinet, entre la cheminée et le lit.

Faut entendre que les devant et derrière d'icelle salle ou chambre sont pareils, et qui voudra, d'une même symétrie. Semblablement les renfondrements du côté dextre et senestre d'icelle salle seront pareils. Sous la profondeur d'iceux renfondrements, qui est de sept pieds à chacun, y a deux passages, un de chacun côté, pour aller ès commodités des pavillons, dont l'un servira de montée, et d'un privé derrière ; l'autre opposite, de cabinet, les deux autres, de garde-robres.

Au second étage de ladite salle ou chambre, seront galetas ; mais les étages des pavillons seront encore à plancher, à cause qu'iceux sont élevés plus haut que le corps du milieu ; et même qu'au-dessus du second étage d'iceux sera encor un galetas, auquel on ira par un petit escalier pratiqué à leur deuxième étage en dedans, comme il est des<si>né sur le plan de l'un.

Ce lieu est garni d'une petite écurie pour quatre chevaux, avec une petite cour et une petite place à serrer les harnais et coucher les valets, et ce du côté dextre de la cour ; l'autre côté opposite, à senestre, est un fournil ayant pareille petite cour et

f. 8

place que la susdite. Outre ladite cour à dextre et à senestre, sont deux autres petites places, pour s'en servir à choses qui se trouveront y être nécessaires. Du rez de la cour on monte trois degrés pour aller en une petite terrasse étant entre les deux saillies des deux pavillons de devant et joignant le corps de logis, dont d'icelle terrasse on entre par l'un des côtés à une cuisine, et de l'autre côté opposite, à l'escalier, auquel est un passage pour aller à l'un des petits jardins, et de là, au grand jardin.

Pour aller à l'autre petit jardin, faut passer par la petite place étant du côté de l'écurie.

Ès deux côtés du grand jardin, vers l'entrée, entre les saillies des petits pavillons, sont deux berceaux de galeries figurés au dessin, dont l'entrée dudit jardin se trouve sous l'une d'icelle.

Tout le contenu de la maçonnerie, tant du logis que des clôtures et membres y enclos, revient à quatre cent quatre-vingt toises.

Le carrelage de tout le logis revient à quatre-vingt dix toises.

Il y a neuf cheminées pour tout.

Il y a cinq croisées, avec huit demies pour les quatre petits pavillons, et cinq lucarnes pour le galetas du corps du milieu, et quatre petites pour les quatre petits pavillons.

La couverture du logis du Seigneur revient à cent dix toises.

La couverture de l'écurie, du fournil et des petites places, revient à soixante et dix toises.

Il y a neuf travées au logis du Seigneur, tant grandes que petites, avec deux poutres. Plus neuf travées aux combles, sans les deux petits combles prochains de l'écurie et du fournil.

Il y a, tant au logis du Seigneur qu'à la basse-cour, trente huisseries, ou environ.

VI.

Ce bâtiment est assis en une place d'un carré imparfait de vingt et quatre toises de largeur sur seize de profondeur. La place ainsi que le plan se comporte, revient à trois cent quatre-vingt-quatre toises en superficie, qui font quelque tiers d'arpent de terre et une corde, ou environ, non compris les fossés circuisant en tous les angles, le dessin du plan.

Le principal de ce bâtiment est un corps de logis, assis sur le derrière de la cour, accompagné de deux petits corps aux bouts d'icelui, l'un à dextre, l'autre à senestre, figurés en pavillons, à chacun desquels est joignant une petite galerie à arcades par bas et en terrasse dessus, par lesquelles du grand corps on vient à deux autres petits pavillons étant sur le devant de la cour, assis de coin en coin, et entre lesquels y a une petite galerie par bas, allant de l'un à l'autre et au-dessus une terrasse, et faisant clôture de la cour sur le devant.

Le milieu d'icelle est des<si>né en demi-circonférence, en laquelle est l'entrée du lieu avec son pont-levis. Iceux deux pavillons sont garnis de commodités des<si>nées sur le plan. Dessous le grand corps, et pareillement au premier étage des deux petits pavillons, des deux côtés y seront les offices nécessaires. Au haut de la terrasse est le rez du premier étage du grand corps, auquel sont élevés deux étages et le galetas dessus.

Quant aux deux petits corps du rez d'icelle terrasse, il n'y a qu'un étage et le galetas dessus.

Le premier étage des<si>né à l'élévation sert à l'étage des offices, comme dit est ci-dessus, lequel répond à la hauteur de la terrasse. Dans iceux petits corps sont compris les escaliers du grand corps, comme le dessin de l'élévation le montre.

Chacun étage d'icelui grand corps est accommodé, à savoir par le côté dextre de [f. 8v^o]

salle et garde-robe, et le petit corps joignant, de chambre, garde-robe et escalier.

À l'autre côté senestre est une antichambre, sa garde-robe et chambre. Et au petit corps joignant, une arrière chambre et garde-robe, avec l'escalier. Sur le milieu d'icelui grand corps est un renfondrement d'une demi-circonférence imparfaite, au milieu de laquelle est une allée pour passer à un petit corps ovale, auquel est un escalier régnant en tous les étages, à la cime duquel est un dôme doublement élevé pour avoir le regard de tous côtés.

Du rez de la cour est une terrasse régnant entour le logis par le dehors, de sept pieds et demi de large, commençant desdits deux côtés de l'escalier ovale et finissant aux deux petits pavillons qui sont sur le devant. Icelle terrasse est assise sur le talus du fossé.

Toute la maçonnerie de ce bâtiment (compris les talus, tant du dedans de la contrescarpe que de tous les corps) revient à seize cent quatre-vingt toises.

Les voûtes des offices de dessous le grand corps et des deux petits reviennent à cent cinquante toises.

Le carrelage de tous les étages du bâtiment (excepté les offices, lesquelles se paveront de pierre) revient à trois cent vingt toises.

La couverture de tout le logis revient à deux cent trente toises.

En tous les étages y a dix-sept cheminées.

Au grand corps, à chacun étage, y a six croisées qui sont douze pour les deux étages et deux pour les petits corps, et autant de lucarnes au-dessus, avec dix fenêtres bâtardes et douze jours descendants ès offices.

Plus en tout le logis vingt et six travées, et quatorze poutres, grandes que petites, sans les combles.

Plus en tout le logis cinquante huisseries.

VII.

Ce dessin représente un corps de logis assis dans un carré parallélogramme de vingt toises en largeur et quinze en profondeur, qui font trois cents toises de superficie, qui valent un quartier d'arpent de terre et deux cordes, un peu moins.

Ce lieu est fermé ès quatre côtés de courtines ; aux quatre coins sont quatre forts en forme ronde, le tout enclos d'eau.

Les courtines et les talus, avec les forts, se feront de terre sans autre matière, en donnant bon empattement aux talus. Pour le regard du parapet, qui sera sur les talus, il sera bon de laisser rasseoir les terraux, et les talus étant faits à leur hauteur, quelque demi an, pour affaisser la terre, et après laisser rasseoir deux ou trois pieds de parapet, et cela assis, le laisser encore reposer deux ou trois mois, puis après asseoir derechef un autre assiette de parapet dessus le premier, de la hauteur que voudrez, afin que la terre se puisse plus aisément affaisser dessus la première, sans se corrompre ; ou bien si voulez faire vos talus, parapet et forts de gazons et fascines, votre logis sera tout fermé, sans grande dépense de la maçonnerie.

Pour le regard du bâtiment, c'est une masse de trois corps de logis, liés ensemble, deux sur le devant et un sur le derrière, ayant sur la face de devant quatorze toises de largeur et huit et demie de profondeur, chacun corps a trois étages, le premier sert d'offices et caves ; il y faut descendre du rez de terre de quatre ou cinq pieds, et au-dessus d'icelui est un autre étage en galetas.

À l'entour du logis règne une terrasse servant de cour, de quatorze pieds de large, entre le mur du logis et le parapet.

Premièrement du rez de terre pour entrer au logis, faut monter de deux ou trois pieds à une place en forme d'une petite cour fermée de trois côtés des trois corps de logis,
f. 9

et d'icelle monter derechef à une petite terrasse deux ou trois degrés, et d'icelle terrasse on entre aux paliers des montées, étant ès coins de ladite terrasse ; desquels paliers on va par les côtés à la salle, et de la salle aux chambres et aux commodités de l'étage.

Au-dessus est le galetas, accommodé de pareilles commodités que le précédent.

Tout le bâtiment (ayant cinq toises depuis sa fondation jusques à l'entablement) revient à trois cent cinquante toises.

Les vouîtes de l'étage bas des offices et caves reviennent à soixante et quinze toises.

Le carrelage des deux étages, avec les paliers des degrés, revient à cent vingt toises.

Il y a huit cheminées aux deux étages, et une à l'étage des offices, qui est la cuisine.

Il y a neuf croisées et huit demies.

Neuf lucarnes et huit petites.

Ne faisant à la salle que trois travées et deux à chacune chambre, avec les deux des garde-robes, sont neuf travées et quatre poutres.

Autant de travées au galetas, toutefois en comble.

Il faut en tout le logis trente portes, ou environ.

La couverture des cinq pavillons, comme le dessin de l'élévation le montre, revient à huit vingt toises.

À l'entrée sera une bascule assise sur un bon talus de pierre, ou bien un pont-levis, avec quelques petites fenêtres aux montées, lesquelles seront couvertes en forme de dôme, répondant toutefois sur les angles.

VIII.

Ce lieu pour le regard de ses commodités n'est guère dissemblable au précédent, étant pareillement dans un carré parallélogramme, de vingt et quatre toises en largeur et seize en profondeur, non compris l'épaisseur du parapet et talus, ne pareillement la saillie des forts, qui sont trois cent quatre-vingt-quatre toises de superficie, qui font un tiers d'arpent, et une perche de terre, et quelques toises, ou environ, ayant quatre forts carrés ès quatre coins.

Les courtines avec les forts et talus, le tout se fera de terre, y pratiquant de petits jours ou canonnières pour batteries.

Ce dessin fait montre d'une allée en berceau de six à sept pieds de large, de charpenterie, ou treille couverte de vignes ou coudraies dessus les terrasses, et joignant les courtines, et icelle pour donner quelque commodité ou beauté pour se promener l'été à couvert, pour la chaleur du soleil. Les courtines et forts ne laisseront pas de demeurer en leur entier et force.

Pour le regard des piles joignant le pont-levis, icelles se feront de pierre en talus, comme il est figuré au dessin de l'élévation.

Quant à la masse du corps de logis, il y a dix-sept toises de large et neuf de profondeur, les terraux d'environ trois toises et demie de large, dont l'allée de treille y est comprise.

Les corps de ce bâtiment ont deux étages et les greniers dessus. Par bas sous la salle, seront caves, et le reste des deux côtés servira à offices. Du rez des terraux faut monter deux pieds à une petite cour, en manière de terrasse, étant devant la salle, de cinq toises de large sur quatre de profondeur, et d'icelle terrasse on monte par deux degrés de chacun côté, étant sur le derrière ès deux angles de ladite terrasse où l'on va aux escaliers, auxquels sont les entrées de la salle et des chambres.

Le premier étage est accommodé d'une salle ayant deux garde-robes, une de chacun côté, pour la commodité d'icelle. Plus deux chambres, deux garde-robes et deux cabinets, avec deux escaliers. Le deuxième étage sera de telles commodités et les greniers dessus.

Mais advenant qu'on se voulût passer de l'étage bas des offices, ne voulant faire la [f. 9v^o]

dépense, on pourra faire servir la garde-robe de l'une des chambres (laquelle a deux toises et demie de long sur deux de largeur) de cuisine, par le moyen d'un petit passage entre la salle et icelle cuisine ; et joignant l'escalier, la petite place, qui restera prochaine de l'allée, servira de garde-manger. Toutefois voulant faire servir l'étage bas à offices, au-dessous de l'une des chambres se fera la cuisine, avec son garde-manger sous la garde-robe. Et sous l'autre chambre de l'autre côté se fera un fournil, avec quelques commodités. Sous la salle seront caves, toutefois y aura une allée de quatre pieds, voûtée, régnant de la cuisine jusques au fournil, pour aller de l'un à l'autre, au milieu de laquelle sera l'entrée de la cave.

Les fondements du logis seront de deux toises et demie, au-dessous du premier étage élevé du rez de terre, sous lequel se prendront les caves et offices, comme ci-dessus avons dit ; et d'icelui étage élevé du rez de terre jusques à l'entablement, quatre toises et demie, qui serait de hauteur de mur, depuis le fondement jusques à la cime, sept toises.

Toute la maçonnerie, comptant l'étage des offices et caves, revient à six cent vingt toises.

La voûte de la cave et offices revient à quatre-vingt-dix toises.

Le carrelage, tant du premier étage du rez de terre que le deuxième et celui des greniers, revient à deux cent dix toises.

Les couvertures de tout le corps, couverts en pavillons, comme le dessin de l'élévation le montre, reviennent à cent quatre-vingt toises.

Il y a cinq cheminées à chacun étage, et deux à celui des offices, qui sont douze pour le tout.

Il y a à chacun étage quatre croisées et quatorze demies, qui sont huit croisées et vingt et huit demies pour le logis, avec seize fenêtres, tant simples que soupiraux, pour le jour de l'étage des offices et caves.

Aussi quatre lucarnes, avec quatre petits jours ou vues, qui seront faites en manière de petites lucarnes.

Il sera bon de faire à la salle cinq travées, auxquelles il faudrait quatre poutres, pour cause que n'en ayant que trois, les travées se trouveraient trop larges et faibles.

Ce faisant seront treize travées à chacun étage, et six poutres, qui seront pour les deux étages vingt et six travées et douze poutres, et la moitié pour les combles.

Il y a en tout les étages du logis quarante huisseries, ou environ.

IX.

Ce dessin représente un petit lieu, ayant toutefois beaucoup de commodités. Et premièrement le logis seigneurial avec sa basse-cour, les jardins, tant à fruits que le jardin ordinaire, puis des prés et vignes avec un étang, au bout duquel le jardin et ledit logis seigneurial sont contenus.

Pour le regard du contenu du clos, dans lequel est compris la basse-cour, le jardin et l'allée du devant de l'entrée, le tout contient quinze cent trente toises en superficie, qui valent un arpent, quartier et demi de terre, ou environ.

Le logis seigneurial est, comme dit a été, assis sur la queue de l'étang, environné d'eau de tous côtés : il consiste d'un corps d'hôtel seulement, avec quatre petits pavillons ès quatre coins d'icelui. Ce corps est accommodé d'une salle de six toises de long sur quatre de large. Attenant icelle est une chambre de trois toises en carré. Des quatre petits pavillons qui sont ès quatre coins, l'un de devant sert d'escalier, l'autre d'une petite cuisine, les deux autres sur le derrière servent à la salle, l'un à serrer le linge et vaisselle, l'autre de garde-robe ; un chacun d'iceux a dans œuvre deux toises deux pieds d'un côté sur dix pieds de l'autre.

Ce corps de logis n'a qu'un étage et le galetas dessus, auquel galetas seront les
f. 10

mêmes commodités qu'au premier étage.

Les petits pavillons excèdent en hauteur le corps de logis de quelque toise, pour en icelle hauteur gagner plus aisément les commodités, pour servir aux membres du galetas. Et pour le regard des trois pavillons où n'est l'escalier, il se peut faire en leur deuxième étage quelques petites montées contre les murs en certain endroit, de quelque deux pieds de large, pour monter de leur deuxième étage au troisième qui seraient en galetas, auxquels il y aurait quelques petites commodités pour ledit étage, ou bien ne voulant faire aux dits pavillons que deux étages, le deuxième se peut faire en voûte lambrissée sous la charpenterie.

Au-devant d'icelui logis est une petite terrasse entre les pavillons, sur la largeur de la saillie d'iceux. Au milieu de laquelle est le pont-levis, par lequel on vient d'icelui à une allée fermée seulement d'un appui, tant du côté des jardins à fruits que de l'étang, qu'aussi de la basse-cour, qui est de trois pieds de haut du côté de l'étang, assis toutefois sur un mur portant talus dedans ledit étang.

Pareillement le mur faisant clôture de la basse-cour à l'étang n'a que trois pieds de haut du côté d'icelle ; encore que du côté de l'étang il porte sur un talus, comme aussi font les deux côtés du jardin.

Cette allée est à l'entrée du pont par le dehors, et est traversante, ayant quatre toises de large sur sa longueur, au bout de laquelle, du côté de l'étang, y a une descente par degrés ronds pour descendre à l'eau ; de l'autre côté d'icelle est l'entrée à la basse-cour, et au bout de ladite allée entre le logis du métayer et le jardin à fruits, est un petit jardin pour ledit métayer, ayant son logis à l'entrée de ladite basse-cour, lequel est accompagné de son fournil et garde-robe. Sur le côté senestre est l'écurie et étables pour bêtes. Au milieu est la grange de dix toises de long et quatre de large.

Au bout et sur la fin de la cour est un corps de logis de pareille longueur et largeur que la maison du métayer, et ce pour répondre à la symétrie du lieu. Icelui corps servira de pressoir, foulerie et vinée, auprès duquel sera le colombier.

Le jardin principal a vingt et six toises en carré, ès quatre encoignures d'icelui, quatre petites tourelles de sept à huit pieds de large, en aucunes desquelles se pourra faire quelque grotte, aux autres quelques petites gentillesses, comme fontaines, cabinets, ou ce que bon semblera. On va à icelui jardin par la basse-cour, ou bien par une petite poterne, qui est derrière le logis du Seigneur.

Sur le derrière, en la longueur du jardin de la basse-cour et de l'étang, sont des<si>nées quelques allées prises dans des prés, outre lesquelles sont vignes.

Au-devant de l'entrée du logis est une allée droite, close de muraille de cinq toises de large sur telle longueur qu'il semblera bon, aux côtés de laquelle sont deux jardins à fruits.

Toutes les murailles et clôtures, tant du jardin, de la basse-cour, du talus, étables, granges que les quatre petites tours du jardin, le tout de ce revient à sept cents toises de muraille, les unes fortes, les autres faibles.

La maçonnerie de tout le corps de logis du Seigneur (prenant deux toises au-dessous du cordon, jusques au fond) revient à trois cent soixante toises.

Le carrelage des deux étages, avec la petite terrasse sur le devant, revient à cent toises.

La couverture, tant du corps que des quatre petits pavillons, revient à cent dix toises.

En tout le logis sont seulement sept cheminées.

Six croisées au grand corps.

Audit grand corps six lucarnes.

Huit fenêtres bâtardes aux quatre petits pavillons.

Quatre petites fenêtres en lucarnes aux quatre petits pavillons.

Trois travées pour le corps au premier étage, avec une poutre.

[f. 10v^o]

Huit petites travées aux quatre petits pavillons.

Le comble du corps de logis.

Les combles des petits pavillons.

La couverture aux quatre petites tourelles du jardin revient à vingt-huit toises.

La couverture du colombier, et les deux corps de la grange, et de toutes les étables, revient à deux cent soixante et dix toises.

Il y a quarante huisseries en tout le logis.

X.

Ce bâtiment est assis en une place en forme de parallélogramme, qui est un carré plus long que large, et de vingt et deux toises et demie de largeur sur vingt-sept et demie de profondeur, qui fait en nombre six cent dix-huit toises et demie un quart en superficie, qui est demi-arpent cinq perches et demie de terre, ou environ. Cette place est un terraut fossoyé de tous côtés, fermé d'une haie, ayant le talus de terre contre icelle. Ès quatre coins sont quatre petits flancs pour battre le long des courtines et haies.

Le bâtiment est composé de quatre corps de logis, la cour au milieu, laquelle sert partie de basse-cour et partie d'une terrasse élevée joignant le corps, qui est en face de l'entrée, et le logis du Seigneur. Icelui corps a quatre toises de largeur et seize de longueur hors œuvre. La cour a dix toises deux pieds de largeur et onze et demie de profondeur, comprenant la terrasse de la cour ; faut monter six ou sept degrés pour monter à ladite terrasse, de laquelle on va au logis du Seigneur.

Le corps de devant est accommodé d'une grange d'un côté, et de l'autre de pressoir et vinée. L'entrée du lieu est entre les deux, sur laquelle est élevé le colombier. Le pont-levis est assis sur deux piles de muraille au bout du terraut, sur le devant. Ledit terraut règne à l'entour du bâtiment, ayant icelui de largeur trois toises, et fermé de la haie susdite.

Les deux corps de logis de la cour, le dextre et senestre, sont accommodés d'écuries, avec quatre autres petites étables, lesquelles s'appliqueront pour le service de la basse-cour, plus de deux montées, une de chacun côté, ayant chacun son privé derrière, dont d'icelles faut monter de

chacun côté pour aller ès greniers étant sur les étables. Au contraire faut descendre quelques degrés pour aller au privé. Le reste des deux corps joignants aux deux bouts servent de commodités pour le logis du Seigneur.

Le grand corps principal est accommodé d'une salle, d'une garde-robe et cabinet, avec deux chambres, deux garde-robes et une montée. Les deux garde-robes sont prises dans les corps du dextre et senestre, comme il est ci-devant dit, jusques à l'avancement de la terrasse, qui est de seize pieds.

Au-dessus est le galetas garni de pareils membres de commodités. De chacune garde-robe se peut pratiquer l'aisance d'un privé, faisant monter du bas un conduit de chacun côté, jusques à la hauteur desdites garde-robes.

J'ai fait la couverture de tous les corps de ce logis en pignons et sans croupe, excepté les deux garde-robes qui sont couvertes en pavillon.

Sous le logis du Seigneur et sous les deux garde-robes se fera l'étage des offices, auquel on descendra tant par le degré du corps du Seigneur que par les degrés de la basse-cour, comme j'en ai des<si>né quelques-uns descendant de ligne droite, lesquels continueront jusques au bas des offices, desquelles j'ai fait un plan à part au-dessus du dessin, auquel est compris sous le corps du bâtiment du Seigneur, la cave et deux caveaux. Joignant l'un des caveaux à dextre sera la cuisine et son garde-manger ; joignant l'autre à senestre est le fournil, avec une place comprise dessous le corps de la garde-robe, pour servir de bluterie.

f. 11

La cave et caveaux se voûteront ; mais la cuisine et fournil avec les places prochaines ne seront point voûtées, ains planchées qui voudra, et comme même j'en ai fait le calcul.

Tout le bâtiment revient à cinq cent quatre-vingt toises de muraille.

Les voûtes des caves et caveaux à trente toises.

Le carrelage de tout le logis a cent quarante toises, non compris la terrasse, laquelle se pavera, et n'en fais point de calcul.

Sept lucarnes et six petites en ovale.

Sept croisées avec quatre demies pour le logis du Seigneur, et vingt, tant fenêtres bâtardes que petites lucarnes, pour la basse-cour.

Dix-sept travées grandes que petites, sans les combles du galetas.

Six poutres pour les deux étages bas.

Deux cent soixante et dix toises de couverture, compris le colombier.

Huit cheminées pour les trois étages.

Trente huisseries pour le logis du Seigneur grandes que petites, et dix pour la basse cour.

XI.

Ce bâtiment est assis dans un quadrangle de trente et une toises de largeur sur vingt et huit de profondeur, qui font huit cent soixante et huit toises de superficie, qui sont trois quartiers, trois cordes de terre, ou environ, non compris les quatre forts saillants dans le fossé de deux toises de chacun côté.

Le bâtiment est construit de quatre corps de logis fermant la cour, laquelle a dix-huit toises et demie de largeur, sur douze et demie de profondeur. Ès quatre coins du bâtiment, sont quatre tours saillantes outre le corps de deux toises, qui est le diamètre du dedans de chacune d'icelles tours. À l'entour du logis est un terraut, ou terrasse de trois toises de large, ou environ, sur le bord duquel est une haie de trois ou quatre pieds de large, assise sur la cime du talus, lequel est de terre.

Le premier corps de ce bâtiment, faisant la face du devant, est ordonné de deux pavillons, et une galerie entre deux. Au milieu d'icelle est l'entrée. Icelle galerie est à arcades et voûtée ; au-dessus est une terrasse. Chacun d'iceux pavillons (qui sont deux corps de logis) est élevé de deux étages et le galetas dessus ; au-dessous par bas ce sont celliers.

Le grand corps principal est pareillement élevé de deux étages et le galetas dessus ; au-dessous par bas ce sont offices.

Les deux corps étant à dextre et à senestre de la cour ont chacun de largeur deux toises dans œuvre seulement, élevés du rez de la cour d'un étage et le galetas dessus, l'un servant de galerie planchée à arcades par le devant sur la cour ; au-dessus d'icelle est une galerie en galetas, avec lucarnes ; l'autre corps opposite est de pareille largeur et hauteur, dans lequel se peut prendre quelques commodités nécessaires pour un logis. Sous iceux deux corps n'est besoin y faire offices, ains ce seront caves.

Tous les corps dudit logis sont accommodés de membres des<si>nés sur le plan. Ès deux angles de la cour faisant l'équerre du logis principal et des petits logis, sont deux escaliers accommodants tant le grand logis que les petits.

Pour le regard des courtines et forts, assis ès encoignures, j'entends que ce ne soient que terraux, n<i> pareillement les forts, aux bouts desquels se peut faire une haie forte de trois ou quatre pieds d'épaisseur, laquelle étant plantée, en peu de temps les jetons d'icelle se pourront lier et entrelacer les uns dans les autres avec aide, de sorte qu'en trois ou quatre ans se fera une haie, ou espalier aussi fort que muraille, et règnera cet

[f. 11v^o]

espalier par toutes les courtines, et à l'entour des forts. Et faut laisser élever la haie, ou espalier de quatre ou cinq pieds de haut, et au travers y faire et pratiquer quelques petites canonnières pour découvrir au long des courtines. J'ai fait et déclaré cette manière, pour ceux qui n'ont la volonté ou pouvoir de faire les frais qu'il convient pour faire les clôtures et défenses de maçonnerie.

La maçonnerie de tout ce bâtiment, prenant une toise de fondement sous les caves et offices, revient à dix-sept cent cinquante toises.

Les voûtes sous le grand corps servant d'offices, avec les voûtes des tours et des deux caves, reviennent à huit vingt dix toises.

Le carrelage de tous les étages dudit logis revient à quatre cent quatre-vingt toises.

Il y a en tout le logis vingt et six cheminées.

La couverture, tant du grand corps que des quatre tours et des deux pavillons de devant, et pareillement des deux petits corps des deux côtés de la cour, le tout revient à trois cent soixante et dix toises.

Au grand corps de logis de derrière, au premier étage, sont treize croisées, et au deuxième quatorze.

Quatorze lucarnes au galetas.

Plus aux deux pavillons de devant, à chacun premier étage, sont huit fenêtres, au deuxième étage autant, avec deux moyennes pour les deux montées, aussi huit petites lucarnes pour leur galetas, et deux autres pour les montées.

Aussi quelque trente petites fenêtres, tant ès deux petits corps qu'ès tours, dont aucunes sont en petites lucarnes.

Pour le regard des travées, il y en a onze à chacun étage du grand corps de derrière, avec cinq poutres, qui sont vingt et deux travées et dix poutres, sans les combles.

Les deux pavillons sur le devant ont chacun deux étages sans les combles, et celliers au-dessous. Et à chacun desdits étages trois travées et une poutre, qui est pour chacun pavillon deux poutres et six travées, et pour les deux ensemble, quatre poutres et douze travées.

Les deux petits corps n'auront qu'une travée, chacune desquelles règnera depuis les pavillons de devant jusques aux corps de derrière, et leur comble dessus.

À chacune des quatre tours y aura trois étages, à chacun d'iceux deux travées, qui seront pour les quatre, huit travées, avec les dômes dessus.

Au premier étage de tous les quatre corps et tours, y aura trente et deux huisseries, au deuxième, vingt et neuf, et au galetas vingt et deux, et vingt aux offices, caves et celliers, qui seront en nombre cent trois, ou environ.

XII.

Cette place est un carré parallélogramme, de vingt et deux toises de largeur, sur dix-sept de profondeur, qui font trois cent soixante et quatorze toises en superficie, qui est un tiers d'arpent et un quart de corde ou environ. Ès quatre coins d'icelle place se feront quatre tours ou casemates carrées, voûtées, saillantes d'une toise dans le fossé. Ces tours, outre ce qu'elles rendent le lieu fort, serviront de beaucoup de commodités pour le logis, et se pourront couvrir sur leurs voûtes de pierre ou brique large, liée en forme de dôme, pour mieux représenter force. Au milieu de la courtine de devant sera une bascule servant de pont-levis.

Le bâtiment aura trois étages : le premier est au rez de terre, lequel servira à offices et caves. Du rez de terre on monte par un perron des deux côtés, pour aller à un palier ou place, laquelle sert pour l'escalier et pour les commodités de l'étage. À côté senestre d'icelui escalier est la salle de vingt et quatre pieds de large sur quarante de long, accommodée d'un grand cabinet, étant derrière l'escalier. Pareillement d'une garde-robe avec un autre petit cabinet, et une petite place prise dans un petit pavillon,

f. 12

qui est au coin du corps du logis. Sur le derrière de l'autre côté droit de l'escalier y a une chambre de vingt et quatre pieds en carré, avec sa garde-robe de dix-huit pieds de long et quinze pieds de large, et deux petites places pareilles aux susdites, étant dedans l'autre pavillon, qui est à l'autre coin dudit corps de logis, et pareil au précédent ; esquelles places on y va de la chambre par une petite allée, séparant la garde-robe d'icelles, dont la petite pourra servir de privé, d'autant qu'elle est prochaine de la garde-robe.

Le troisième étage est un galetas de pareilles commodités, si on ne veut faire servir la salle de chambre et garde-robe, par le moyen de quelques cloisons.

L'escalier règnera un étage au-dessus le galetas, auquel et pareillement à la place prochaine sur le devant demeurera une place qui pourra servir à retirer les armes, ou bien en faire une étude.

À l'entour d'icelui logis est une terrasse en manière de cour, de quatre toises de large ou environ par endroits, comme se voit par le dessin du plan.

Les quatre tours, ou places carrées, avec les courtines, ayant deux toises et demie d'élévation de leur fondement, reviennent à trois cent soixante et dix toises.

La maçonnerie de tout le bâtiment, à compter six toises de hauteur du pied du fondement jusques au-dessus de l'entablement, revient à cinq cent trente toises.

Voûtant le premier étage par tout, les voûtes reviendront à cent toises.

Le carrelage de chacun plancher revient à soixante et dix toises, dont il y en a trois, à savoir le premier qui sert à offices, le deuxième et le galetas dessus, serait pour les trois, deux cent dix toises.

La couverture de tout le logis, avec les deux pavillons de derrière, revient à sept vingt toises.

Les cheminées à compter deux pour le premier étage où sont les offices, quatre au deuxième étage et deux au galetas, sont huit cheminées pour tout le logis.

Au premier étage où sont les offices, y a neuf fenêtres bâtardes, avec quatre demies. Au second étage y a dix croisées avec cinq demies. Au galetas y a neuf lucarnes et une croisée, avec cinq petits jours, ou petites lucarnes aux pavillons, avec quatre petites lucarnes au grenier.

À chacun étage y a dix huisseries, qui seront trente pour tout le logis.

Pour la charpenterie au deuxième étage y a dix travées que grandes que petites, avec trois poutres à l'étage du galetas, le grand comble en pavillon, et les deux petits combles des pavillons, avec la couverture de l'élévation d'au-dessus le palier.

XIII.

Ce dessin représente un bâtiment seigneurial, ayant la basse-cour sur le devant et le jardin sur le derrière, fermé de fossés de tous côtés. La place et le contenu, ainsi qu'elle se comporte, a

trente et six toises de largeur et cinquante et cinq de profondeur, qui sont dix-neuf cent quatre-vingt toises, qui valent un arpent trois quartiers, trois cordes, quelque peu plus.

L'entrée de ce lieu est par la basse-cour, au-dessus de laquelle est le colombier. Au côté senestre d'icelle est la maison du métayer, grange et étables à bétail. Du côté senestre sont écuries, pressoir et vinée, avec autres commodités.

De l'entrée d'icelle basse-cour on monte comme par un escalier droit, l'entrée duquel est dessus une cave close d'un mur d'appui de trois pieds de haut en forme ovale, et d'icelui on vient à une terrasse étant au devant du logis et contenant en longueur la largeur d'icelui, élevée de neuf ou dix pieds de terre.

D'icelle terrasse on entre au logis seigneurial, lequel n'a qu'un étage du rez d'icelle en élévation et son galetas dessus. Au rez de terre de la cour jusques à la hauteur de la terrasse, se peut faire l'étage des offices et caves ; de la commodité de l'étage vous le

[f. 12v^o]

verrez par le dessin du plan. Outre le corps du bâtiment sur le derrière du côté du jardin règne une terrasse, de laquelle on descend de l'étage en icelui par degrés faits en demi-circonférence. D'icelle terrasse on va à deux petits pavillons, étant ès deux coins de la basse-cour assis sur le fossé, lesquels ont leur regard, tant sur la basse-cour, jardin que de tous côtés à l'environ. Ladite terrasse a pareil regard.

Sur le derrière de la ligne traversante du jardin est un petit pavillon ouvert à pilastres ; le reste connaîtrez par les dessins, tant du plan du bâtiment que du plan général, qu'aussi de celui de l'élévation de tout le contenu.

La maçonnerie de la clôture du lieu tant de la cour que du jardin (la prenant du pied du fondement jusques au-dessus du chaperon du mur, qui fait la clôture) a trois toises, et revient à six cent vingt toises, dont une partie de la hauteur servira pour les commodités de la basse-cour.

Le reste de la maçonnerie des commodités de la basse-cour revient à quatre cent trente toises.

La maçonnerie, tant du logis du Seigneur avec la terrasse qui règne des deux côtés, qu'aussi des petits pavillons, revient à sept cent cinquante toises.

Le carrelage des trois étages et celui de la maison du métayer revient à deux cent quatre-vingt toises.

La couverture du logis du Seigneur et des trois pavillons revient à deux cent dix toises.

La couverture de toute la basse-cour revient à trois cent soixante et dix toises.

Il y a douze croisées et deux demies.

Plus douze lucarnes et deux demies, et huit fenêtres bâtardes pour l'étage des offices.

Plus dix cheminées et une à la maison du métayer.

Plus douze poutres et vingt travées.

Plus les combles, tant du logis du Seigneur que ceux de la basse-cour.

Plus vingt-cinq huisseries pour le logis du Seigneur, et dix-huit pour la basse-cour.

XIV.

Ce dessin démontre une masse de bâtiment de seize toises et demie de largeur, sur huit de profondeur, qui est en nombre cent trente et deux toises en superficie, qui valent demi-quartier de terre, il s'en faut demi-corde, quelque peu moins, non compté les saillies des pavillons étant ès quatre coins.

Ce bâtiment a deux étages et le galetas dessus. Sur la masse du corps, au-dessus du galetas, est un grenier de la longueur et largeur que tient la cime du galetas.

Le premier étage est au rez de terre, et servira à offices, et est voûté comme le plan de son dessin le démontre. Il y a un passage au milieu, par lequel on ira de la cour qui sera sur le devant, au jardin, qui doit être sur le derrière. De l'un des côtés d'icelle sera une cave, de l'autre côté seront caveaux ; tout le reste sont commodités nécessaires à offices, comme apparaît par ledit plan.

Le second étage est accommodé de membres manables, dont au-dessus des allées, cave et caveaux, est une salle contenant en longueur la largeur de la masse du corps, ayant deux croisées pour vue sur la cour, et deux autres sur le jardin. Tout le reste est accommodé de membres nécessaires des deux côtés de ladite salle.

L'étage du galetas sera de tels membres que le second étage, qui est au-dessous d'icelui, sur lequel sera un grenier de la longueur et largeur que portera le comble dudit galetas.

Toute la maçonnerie du bâtiment, ayant six toises du pied du fondement jusques au-dessus de l'entablement, qui sera sept pieds et demi de fondement, compté pareillement
f. 13

tous refends, ou entre-deux, le tout revient à six cents toises.

Les voûtes des offices reviennent à six vingt dix toises.

Le carrelage des trois étages, sans celui du grenier, que je ne compte point, revient à deux cent soixante toises.

Les couvertures, tant de toute la masse que des pavillons aux quatre coins, ainsi qu'ils se comportent, reviennent à deux cent quarante toises.

Au deuxième étage y a vingt et deux travées, et onze poutres, tant grandes que petites.

Au galetas autant, selon l'ordre du comble, dont le grenier est pris dedans.

Il y a quatorze cheminées pour les trois étages.

Il y a au premier et second étage trente et huit croisées pour le grand corps, dont il y en a quatre fermées à demi pour les escaliers, et quatre demies pour les deux petits pavillons sur le côté de la cour.

Plus dix-huit lucarnes en croisées pour le grand corps, et deux petites fenêtres pour les deux escaliers, et quatre demies lucarnes pour les deux pavillons du côté de la cour, avec autres petites fenêtres pour le grenier, lesquelles se feront en charpenterie.

Plus environ cinquante huisseries pour tous étages.

XV.

Ce dessin montre une masse de bâtiment fermée d'eau de tous côtés, à laquelle il n'y a point de cour, excepté que du pont on entre en une terrasse, au front de laquelle est un escalier servant aux étages. Ce bâtiment n'a qu'un étage et le galetas dessus, si ce n'était qu'on voulût faire un étage bas dans l'élévation du talus, et le voûter, et en icelui faire les offices et caves ; toutefois je ne l'ai spécifié n<i> calculé. Et ne faisant point d'étage bas pour icelles offices, faudrait que l'une des chambres et garde-robres, qui sont en l'un des côtés, servît de cuisine et garde-manger, et s'accommoder du reste en logis.

Tout le contenu de ce bâtiment revient à cent quatre-vingt-dix toises de superficie, qui valent demi-tiers d'arpent et demi-corde, quelque peu moins.

Ce bâtiment en ce premier étage est accommodé d'une salle, ayant huit toises de longueur sur quatre de largeur. Des deux côtés d'icelle sont deux petites chambres, chacune de seize pieds de long sur treize et demi de large, savoir est, une de chacun côté. Plus ès angles d'icelle salle y a deux places de dix pieds de long sur sept pieds et demi de large, l'une pour un cabinet, l'autre pour serrer le linge et vaisselle d'argent. Plus ès deux côtés de l'escalier sont deux chambres, l'une à dextre, l'autre à senestre d'icelui, chacune de vingt et deux pieds et demi en carré, garnies de leurs garde-robres, de seize pieds de long sur treize pieds de large. Dont d'un des côtés se pourra faire cuisine et garde-manger, comme j'ai dit ci-dessus. Et se trouverait icelui premier étage garni de cuisine, garde-manger, salle, garde-nappe, cabinet, trois chambres et une garde-robe.

Le deuxième étage, lequel est des<si>né en galetas, sera accommodé de pareils membres. Si la volonté du Seigneur est de faire au-dessus de la salle deux bonnes chambres, par le moyen de quelques cloisons, chacune d'icelles aurait quatre toises en carré, garnies de garde-robres, qui seraient prises dans les petites chambres susdites, joignant la salle, avec aussi chacun son cabinet, qui seraient les deux places étant ès angles de la salle. Outre ce dit étage de galetas, auraient encor

les deux chambres étant aux côtés de l'escalier, chacune sa garde-robe. De sorte qu'en cet étage de galetas se trouveraient quatre chambres, quatre garde-robes, et deux cabinets.

Pour le regard des greniers et autres choses nécessaires, cela se retirerait à la basse-cour. Et pour ce que les volontés des hommes sont diverses, les uns voulant avoir en leur clos toutes les choses qui leur sont nécessaires, les autres d'une autre humeur, qui [f. 13v^o]

veulent avoir le lieu où ils font leur demeure exempt de toutes autres choses, et que le tout ne serve qu'à être logeable, renvoyant le reste à la basse-cour. À cette occasion j'ai voulu amener en ce présent livre de toutes sortes de bâtiments pour contenter un chacun.

Le talus régissant autour de ce bâtiment, ayant depuis son fondement jusques au cordon seulement deux toises, revient à huit vingt toises.

Toute la maçonnerie revient à trois cent cinquante toises. Toute la couverture revient à deux cent dix toises.

Le carrelage des deux étages revient à neuf vingt toises.

À chacun étage il y a sept cheminées, qui sont quatorze pour les deux ; mais voulant faire au galetas sur la salle deux chambres, il faudra une cheminée davantage, qui serait quinze.

Il y a au premier étage quinze travées grandes que petites, et six poutres.

Plus les combles.

Il y a au premier étage douze croisées, avec dix fenêtres bâtardes.

Plus douze lucarnes au galetas, et dix petites.

Il y a pour le logis vingt et cinq huisseries.

XVI.

Ce bâtiment est assis dans un carré parallélogramme, de vingt et neuf toises en largeur et treize en profondeur, qui font trois cent soixante et dix-sept toises en superficie, qui valent un tiers de terre, demi-corde, ou environ, non compris les saillies des petits forts des coins, n<i> la saillie de la demi-circonférence, qui est sur le devant où est l'entrée et pont-levis, n<i> pareillement la saillie de la terrasse par l'endroit de l'escalier sur le derrière, entre les deux forts.

En ce bâtiment sont trois corps de logis joints l'un à l'autre : celui de derrière est le plus grand, lequel a vingt et deux toises en longueur par le dehors et quatre de largeur dans œuvre. Au milieu duquel est l'escalier, saillant sur le derrière dans la terrasse, laquelle règne entour le logis.

Les deux autres corps de logis ont chacun huit toises en longueur par le dehors et trois et demie dans œuvre ; entre lesquelles, et au milieu est une cour en manière de terrasse de huit toises et demie de long, sur la profondeur de vingt et quatre pieds.

Un chacun d'iceux corps a deux étages et le galetas dessus ; au-dessous d'iceux sont les offices accommodés comme le dessin le figure.

Les deux étages et galetas au-dessus du rez de terre sont accommodés de membres, comme vous pourrez voir par le plan. Toutefois si bon semble, au second étage, se peut faire au-dessus de la salle deux chambres, et ce par le moyen des cloisons y appliquées.

Tout le circuit, avec les quatre petits forts, ayant trois toises depuis la fondation jusques au cordon, et au-dessus trois pieds d'appui, revient à trois cent soixante toises.

Tout le bâtiment contient (compris l'étage des offices et une toise de fondation au-dessous) huit cent quatre toises.

Les voûtes des offices reviennent à neuf vingt toises.

Le carrelage des trois étages revient à trois cent trente toises, non compris l'étage des offices.

La couverture de tous les logis revient à trois cents toises.

Vingt cheminées, six à chacun étage, et deux aux offices.

Cinquante-quatre croisées.

Vingt et huit lucarnes.

Trente travées que grandes que petites, et quatorze poutres.

Plus les combles revenant aux travées d'un étage.
f. 14

Cinquante et cinq huisseries, tant pour les étages que pour les offices.

XVII.

Ce bâtiment est une masse de trois corps de logis joints ensemble, à savoir un au milieu et deux autres fermant et joignant les deux bouts d'icelui, lequel a de longueur vingt et une toises, et vingt et cinq pieds de largeur, non compris les terrasses et escaliers joignant icelui des deux côtés. Les deux corps des bouts susdits, un chacun d'iceux se divise en trois, un au milieu et un à chacun de ses bouts, qui le ferment, et se couvriront en pavillons. Et ont les trois ensemble dix-huit toises de long sur la largeur de cinq, hors œuvre, et sans les saillies des deux côtés, faites en pavillon.

Le grand corps du milieu est une galerie à arcades, laquelle de bout à autre se va rendre aux bâtiments étant à ses deux bouts, et est icelle galerie élevée de terre de sept ou huit pieds. Devant et derrière icelle sont deux terrasses de deux toises de large, chacune élevée de la hauteur susdite ; et pour y aller faut monter par quatre montées de degrés droits, deux de chacun côté. Lesquels degrés se vont rendre à quatre escaliers étant ès quatre angles de la galerie et des corps joignant à icelle, iceux escaliers servant pour aller aux étages des corps susdits, et aussi à l'étage haut de la galerie, qui est un<e> autre galerie faite en galetas.

Pour le regard des logis, ès bouts de la galerie, ils excèdent en hauteur ladite galerie d'un étage, et sont iceux co<r>ps accomplis de commodités, comme le montrent tant le plan du premier étage, qui est deux ou trois pieds plus bas que le rez de terre, que le deuxième plan, auquel se voient les commodités manables ; avec ce le dessin de l'élévation vous montrera et donnera à entendre le demeurant.

La maçonnerie de tout le contenu revient à dix-neuf cents toises.

Les voûtes, tant de toutes les offices et caves que de la galerie, reviennent à quatre cent soixante toises.

Le carrelage de tous les planchers revient à six cent cinquante et une toises.

La couverture de tous les combles revient à six cent soixante toises.

Vingt et deux croisées à chacun étage, qui sont pour les deux étages, quarante et quatre.

Douze demies croisées à chacun étage, qui sont pour les deux vingt et quatre.

Vingt et deux grandes lucarnes au galetas, douze petites et quatorze moyennes pour la galerie.

Vingt et huit travées à chacun étage, qui sont cinquante et six pour les deux étages, et quatorze combles.

Plus vingt et quatre poutres pour les deux étages.

Pour la galerie, neuf travées de comble.

Vingt et six cheminées pour tous étages.

Quatre-vingt huisseries pour tout.

XVIII.

Ce bâtiment est une petite masse de quatorze toises de largeur, sur neuf de profondeur, sans la saillie du perron.

Icelui bâtiment a trois étages et le grenier dessus.

Le premier étage est au rez de terre, lequel faudra accommoder d'un côté d'une cuisine et garde-manger, et de l'autre côté d'un fournil ; le reste seront caves ou celliers.

Du rez de terre on montera par les deux côtés du perron, lequel tient une demi-circonférence, et du perron on vient à une terrasse faisant la circonférence entière ; et d'icelle terrasse on va aux commodités, tant de la salle, de l'escalier qu'aux cham-

[f. 14v^o]

bres étant en ce second étage.

De l'escalier, qui est entre la terrasse ronde et les logis, on monte au troisième étage, lequel est accommodé de pareils membres que le dessous ; au-dessus d'icelui est le galetas, comme nous avons dit ci-devant.

Toute la maçonnerie de ce bâtiment, à prendre huit toises du fondement jusques au-dessus de l'entablement, revient à cinq cent quarante toises.

Le carrelage de tous les étages, excepté la cave, revient à deux cent quarante toises, non compté la terrasse ronde, laquelle se pavera.

Les couvertures de tous les combles reviennent à sept vingt dix toises.

Il y a neuf cheminées pour tous les étages.

Plus dix-sept grandes fenêtres, dont les châssis seront les meneaux, avec six demies, toutefois de la même hauteur.

Plus quatre bâtardes, et quatre demies pour la cuisine, le fournil, et leurs commodités.

Plus trois grandes lucarnes et quatre petites, et les ronds du dedans des frontispices.

Plus vingt et deux travées pour tous étages, avec dix poutres, sans les greniers ou galetas, auxquels il faudra dix travées, dont y aura neuf en comble.

Plus vingt et quatre huisseries pour tous étages.

XIX.

Ce dessin démontre un bâtiment fermé de doubles clôtures et canaux, ayant son jardin de toutes parts à l'environ.

Entour icelui logis, sur les quatre côtés, règne une terrasse, ès quatre coins d'icelle sont quatre petits forts, le fossé circuit la terrasse de toutes parts ; outre le fossé est le jardin, lequel est pareillement fermé d'un autre fossé, icelui jardin a de largeur soixante et seize toises et soixante et deux de profondeur, qui font quatre mille sept cent douze toises, qui valent quatre arpents un quartier de terre, moins une corde, ou environ.

Ce lieu est accompagné de sa basse-cour, laquelle est sur le devant, et faut passer au travers et milieu d'icelle (pour venir au logis du Seigneur) par une allée de neuf toises de large, séparant icelle basse-cour en deux. À l'une, au côté dextre, y est la maison du métayer, la grange et étables à bétail, aussi le colombier. De l'autre côté senestre, y est le pressoir et vinée, avec étables pour chevaux, le tout fermé et clos de canaux. À dextre et senestre d'icelles places sont jardins à fruits. Devant qu'entrer à la basse-cour faut passer par une grande allée au travers du parc de dix-huit toises de large. Sur le côté du jardin, outre le grand fossé, sont prés, divisés par canaux et allées, dont celui de derrière le jardin va répondre à un étang, comme apparaît par le dessin du plan général.

Pour le regard du bâtiment, il consiste en une salle de quatre toises de largeur, sur huit de longueur, garnie d'un cabinet et d'une place à serrer le linge. Icelle salle n'a qu'un étage et le galetas dessus. À chacun côté d'icelle salle y a deux chambres, chacune sa garde-robe et son privé. Au-dessus est encor un pareil étage accommodé de tels membres. Sur iceux étages est un galetas ou greniers.

Entre icelles chambres, de chacun côté est une allée d'une toise de large venant de la salle, par laquelle on va à une petite terrasse, étant en saillie du côté du bâtiment. Aussi d'icelle allée on va ès chambres.

De l'un des côtés au premier étage, on fera servir l'une des chambres et garde-robes à une cuisine et garde-manger. Il s'y trouvera encor assez de membres sans y faire étages d'offices. Il faudra faire au-dessous du premier étage quelques caves et celliers. Sur le devant et derrière de la salle sont deux terrasses fermées des deux côtés de la saillie des chambres, outre la salle. Ce bâtiment est garni de deux escaliers pour la

f. 15

commodité des chambres.

La maçonnerie du bâtiment du Seigneur revient à huit cent cinquante toises.

La clôture du jardin, à prendre deux toises du fondement jusques au-dessus de l'appui (non compté la contrescarpe qui se fera de terre) revient à deux cent soixante et quinze toises.

Le carrelage revient à deux cent soixante toises.

La couverture revient à deux cent quarante toises.

Dix cheminées pour les deux étages.

Vingt et une travées pour le premier étage, et seize pour le deuxième, avec douze poutres pour les deux étages.

Plus les combles.

Treize croisées au premier étage, et huit demies pour les quatre petits pavillons des coins ; et au deuxième étage huit, et huit demies, et quatre bâtardes.

Dix-sept lucarnes, grandes que petites.

Plus cinquante huisseries.

Pour le regard de la basse-cour, je n'en fais nul calcul, le laissant à volonté, et aussi qu'ès dessins précédents en avez vu de plusieurs sortes.

XX.

Ce dessin démontre une place de cinquante et huit toises en carré, qui font trois mille trois cent soixante et quatre toises de superficie, revenant à trois arpents trois perches de terre, quelque peu moins, sans la saillie des ravelins et entrées.

Pour le regard du bâtiment, il est en forme d'une circonférence de trente toises de diamètre par le dehors, au milieu et centre de laquelle est la cour de pareille forme de seize toises et demie de diamètre, entour laquelle, dans le corps du bâtiment, est une galerie voûtée de vingt pieds de large, cirquée d'escaliers du côté de dehors, lesquels ont de large dix pieds.

Entour et hors icelui corps circulaire, sont des<si>nés quatre corps de logis, séparés les uns des autres, qui font qu'ès angles par le dehors y sont compris quatre jardins répondant aux coins de la place ; chacun jardin est de douze toises en carré.

Ces corps de logis sont élevés de deux étages et le galetas dessus.

Un chacun pour son regard fait montre de trois corps, à cause des deux séparés, faisant saillie et hauteur de deux étages, outre celui du milieu, sur lequel au second étage sont pratiqués quelques petits jardins en manière de terrasse.

Cette place a ses quatre entrées aux quatre corps de logis, à chacun desquels y a deux étages et le comble dessus. Le premier sert d'entrée et passage, pour aller d'icelui par-dessous une terrasse portée par arcs au logis ; et au second étage, on y va par la terrasse d'au-dessus des arcs, où sont pratiqués les petits jardins.

Par-dedans le premier étage du grand corps en circonférence est la galerie voûtée, et le second étage au-dessus est pareillement une galerie voûtée et à fenêtres, sur laquelle est une terrasse régnaant autour de la circonférence, de laquelle on va aux galetas des quatre corps joignants. Je ne vous fais point de narré des commodités des membres d'un chacun corps, pour autant que le dessin du plan vous donnera pleine intelligence d'icelles, lesquelles se peuvent faire pareilles, tant au second étage qu'au premier.

Pour le regard du galetas, je n'y ai point figuré de lucarnes, ayant laissé cela à volonté, ni pareillement fait état des offices, lesquelles se peuvent prendre et faire au bas du bâtiment, dans la hauteur des talus.

Ce dessin est plus par curiosité que par espérance d'être suivi ; mais sous ombre de cinq ou six bâtiments étranges qui sont en ce volume, cela réveillera aucuns

[f. 15v°]

esprits à en composer d'autres sortes à leur plaisir.

Les quatre ravelins et courtines, ayant du pied du fondement jusques au cordon quatre toises, reviennent à douze cent quatre-vingt toises.

Le contenu de ce bâtiment, comprenant tous les corps, revient à six mille quatre cents toises.

Le carrelage de tous les étages de tous les corps de ce bâtiment revient à seize cent cinquante toises.

Au premier étage de tous les corps, excepté celui en circonférence, y a quarante croisées ; et au deuxième quarante et quatre, avec huit demies ; et au corps en circonférence, il y en a seize par le dedans sur la cour, et douze par le dehors.

Plus seize lucarnes basses.

À chacun étage y a vingt et quatre cheminées, qui seraient quarante et huit pour les deux étages ; et voulant accommoder le galetas de membres, faudrait y ajouter autres vingt et quatre.

Aux deux étages de tous les corps y a cent douze huisseries, ou environ, non compté ceux du galetas.

Il y a à chacun étage du grand corps vingt et quatre travées, qui sont quarante et huit pour les deux étages. Le reste est voûté à cause des jardins qui sont dessus. Plus vingt et quatre travées en comble.

Plus douze travées aux quatre corps où sont les pont-levis ; et seront icelles travées au deuxième étage, à cause que le premier sera voûté, et autant de travées en comble.

XXI.

Ce bâtiment est un corps en forme de quadrangle, de seize toises de largeur sur huit, moins pied et demi de profondeur, sans les saillies du perron de devant et des degrés en demi circonférence par le derrière, étant composé de trois corps joints ensemble, à savoir deux opposites l'un de l'autre, et le troisième au milieu enfermé d'iceux. Lesquels sont en manière de deux pavillons ayant un chacun quatre étages, et celui du milieu en a seulement trois.

Le premier étage de ce bâtiment est deux ou trois pieds plus bas que le rez de terre de la cour, et auquel on descend de dessous le perron, qui est sur le devant par le milieu. Et servira icelui étage pour offices, desquelles on montera par le perron à découvert, ou bien à couvert par les deux escaliers étant ès deux côtés figurés au plan.

Du rez de la cour faut monter sept ou huit pieds par ledit perron, pour venir à une terrasse étant devant la salle. Et entre les deux escaliers, desquels on va à la salle de chacun côté par les paliers desdits escaliers. En ce corps de logis du milieu est la salle, et au-dessus d'icelle n'y a que le galetas, auquel se peut faire telle salle qu'au-dessous, ou bien la séparant par cloisons y faire chambre, garde-robe, cabinet et passage.

Les deux autres corps étant en forme de pavillons des deux côtés ont à chacun de leur étage, chambre et garde-robe, avec l'escalier, et au-dessus est le galetas.

Sur le derrière du logis y a une terrasse de la même façon que celle de devant, étant aussi à même niveau, servant pour aller des chambres au jardin par un perron en forme ronde, étant au milieu de ladite terrasse.

J'ai fait ici quelques ordonnances de bâtiments légers, sans leurs forts n<i> basses-cours, d'autant que plusieurs voulant bâtir, ne veulent pas changer n<i> toucher à leur basse-cour, se contentant de quelque petit logis seulement, ayant leur basse-cour en leur métairies, qui est la cause que je vous en ai des<si>né en ce volume de cinq ou six sortes différents, pour vous en servir selon qu'il vous semblera bon.

Toute la maçonnerie de ce bâtiment revient à cinq cent quatre-vingt-dix toises.

Les voûtes des offices reviennent à quatre-vingt-dix toises.

f. 16

Il suffira, quant à l'étage des offices, de paver seulement la cuisine, garde-manger et quelque autre place ; le reste servira pour commodités de caves et celliers.

Quarante toises de pavé sera le tout pour lesdites offices.

Le pavé des deux terrasses, à savoir de celle de devant et celle de derrière, revient chacune à sept toises, qui sont quatorze pour les deux.

Le carrelage de tous les étages revient à cent quatre-vingt dix toises.
La couverture de tout le logis revient à cent soixante et dix toises.
Il y a neuf cheminées en tout le logis.
Aux deux étages d'au-dessus les offices il y a vingt et deux croisées et huit demies.
Plus au galetas onze lucarnes, avec treize petites pour les petits garniers d'au-dessus.
Plus onze petits jours pour les offices.
À chacun étage y a neuf travées et quatre poutres, qui sont dix-huit travées et huit poutres, pour les deux étages d'au-dessus.
Plus les offices et les combles des galetas.
Pour tous les étages, trente et cinq huisseries.

XXII.

Ce dessin représente un corps de bâtiment de vingt et une toises et demie de longueur sur cinq de large hors œuvre, qui font cent sept toises et demie en superficie.

Ce corps contient trois étages : le premier au rez de terre est dédié à offices, lequel je dessine voûté sur son plan ; toutefois il se pourra faire à plancher si bon semble. Au deuxième sera une salle, deux chambres, garde-robres, cabinets et autres places, ainsi que le deuxième plan le démontre. Le troisième étage étant en galetas se fera de pareilles commodités que le deuxième, sinon qu'au-dessus de la salle se pourra faire une chambre, accompagnée de garde-robe et cabinet, et ce par le moyen de cloisons seulement.

La couverture de tout ce corps n'est qu'un gros pavillon, au milieu duquel, et sur le dessus de la salle, se couvriront les avancements d'icelle, qui sortent des deux côtés, en deux demi-circonférences, lesquelles se fermeront dedans la couverture du grand corps, comme les dessins des élévations, tant de la face de devant que de la face de derrière le montrent.

Toute la maçonnerie de ce bâtiment revient à six cents toises.

Les voûtes du premier étage reviennent à cent dix toises.

Le carrelage des trois planchers revient à deux cent vingt toises.

Il y a quatorze cheminées pour tous les trois étages.

Il y a trente et six croisées pour les deux premiers étages, et quatorze lucarnes pour l'étage du galetas, avec deux croisées, et quatre demies, étant ès demi-circonférences d'icelui.

Il y a quinze travées, grandes que petites, et quatre poutres au deuxième étage.

Plus les combles du galetas revenant aux travées d'un étage.

Il y a pour tous les étages quarante huisseries, ou environ.

XXIII.

Ce dessin représente un corps de bâtiment de vingt et six toises et demie en longueur sur quatre toises et demie de profondeur hors œuvre, et non compris les saillies des deux pavillons des bouts, n<i> de celui du milieu.

Le premier étage est ordonné à offices, lequel il faut voûter, et faut descendre en icelui du rez de terre, de quelque sept ou huit pieds, tant par le grand escalier étant au milieu du corps que par les deux petites montées figurées et prises

[f. 16v^o]

ès deux pavillons des deux bouts. Par le dessin du plan se connaissent les commodités en icelui pratiquées.

Tous les derniers étages de ce bâtiment, tant du corps de logis que des pavillons, sont voûtés, au moyen que j'entends la couverture d'icelui en terrasse, comme il se voit par l'élévation au-dessus du plan. Quant aux commodités d'icelui, elles se remarquent aisément par ledit plan.

Il y a trois étages : le premier, celui des offices, qui est en partie dans terre, puis l'étage principal, et au-dessus d'icelui un autre petit étage bâtard. Les pavillons ont un étage davantage.

Joignant les pavillons des deux bouts sont des<si>nés quelques commencements de galeries, lesquelles on peut faire régner des deux côtés jusques au corps sur le devant, dont je n'en fais ici nulle mention ; et la cour se trouverait au milieu, fermée de tous côtés.

La hauteur et largeur d'icelles galeries sont marquées à l'élévation des pavillons des deux bouts au premier dessin, où là se voit et connaît tant la première galerie par bas qu'une pratiquée au-dessus, revenant icelle au niveau de l'étage d'en haut, pris au-dessous des voûtes, et au-dessus du plancher de la salle.

L'élévation figurée au haut démontre la face du corps par le dehors du côté des jardins. À la cime de l'escalier se peut faire quelque petit dôme carré, assis sur la voûte, comme vous voyez que le dessin le montre.

Toute la maçonnerie de ce corps revient à huit cents toises.

Les voûtes, tant des offices que celles d'au-dessus, reviennent à deux cent cinquante toises.

Le carrelage des deux planchers revient à huit vingt dix toises.

Le terraut des offices avec les terrasses reviennent à pareil nombre de huit vingt dix toises.

Il faut paver celui des offices, et couvrir les terrasses de bonne pierre plate, à joints recouverts.

La couverture du petit dôme revient à neuf toises.

Il faut pour l'étage d'au-dessus les offices douze fenêtres, lesquelles ne porteront point de travers, ni de meneau. Ils sont seulement de quatre pieds de large sur leur hauteur ; les châssis de bois y appliquez feront les meneaux et travers.

Il faut dix-huit petites fenêtres rondes, prises au-dessous des croisées, desquelles le jour s'écoulera en glacié aux commodités des offices.

Plus environ quarante fenêtres bâtarde que carrées, tant pour le haut des pavillons que pour les corps d'entre iceux.

Il y a environ trente huisseries.

Plus quinze cheminées.

Il n'y aura qu'un étage à plancher, auquel il faudra douze travées et cinq poutres.

XXIV.

Cette place, qui est un parallélogramme, est de quinze toises en largeur sur dix en profondeur, qui sont cent cinquante toises en superficie.

En icelle place est assis un corps de logis ayant trois étages ; une grande partie du dessus celui des offices est en terrasse, montant par perrons de l'une à l'autre, comme il se voit au dessin. Les deux autres étages sont employés à membres nécessaires pour la commodité du logis.

En premier lieu donc faut monter de la cour (dont je ne fais mention) par degrés en demi-circonférence, en une terrasse élevée du rez de terre de quelque quatre ou cinq pieds, ayant seulement deux toises deux pieds de large sur la longueur de sept toises deux pieds. Aux deux côtés d'icelle à dextre et senestre faut monter huit ou neuf degrés,

f. 17

pour aller aux deux terraux étant sur les deux bouts, ès côtés desquels on entre par-dessous des arcs à une autre terrasse élevée au-dessus de la première, et faisant face à ladite première d'un mur élevé, ayant en icelui trois fenêtres bâtarde, pour donner jour à une grotte, étant prise entre les offices et caves contenus au premier étage du rez de terre.

Icelle terrasse est joignant une galerie de cinq arceaux de face, et fermée par les deux bouts de deux autres arceaux, un de chacun côté, pareils à ceux de la face de devant. Sur le devant d'icelle terrasse est un appui de trois pieds de haut, se joignant la terrasse et la galerie ensemble, et sont toutes deux d'une même longueur, de sorte qu'on se peut promener à découvert sur la terrasse, ou bien à couvert en la galerie, laquelle est au même niveau que ladite terrasse.

Sur le derrière de la galerie est le corps de logis où sont les membres nécessaires, comme l'escalier qui est au milieu et qui a son entrée principale par le milieu de la galerie. Au côté dextre

de l'escalier est la salle, de l'autre côté est la chambre et garde-robe, avec les deux cabinets portés sur le devant, comme est figuré, tant au plan qu'en élévation.

Sus la galerie susdite à arcades, qui est au devant du grand corps de derrière à l'étage d'au-dessus, y a une autre galerie à croisées à niveau du troisième étage. D'icelui grand corps, ou d'icelle galerie, et pareillement des chambres dudit étage, on entre aux cabinets susdits.

Du rez de terre de la cour, sous les deux terrasses, y a deux passages, un de chacun côté, tant pour aller aux offices étant sous le grand corps de logis que sous la galerie étant au devant d'icelui.

Au-dessus du troisième étage des deux côtés de l'escalier sont deux belles places, dont l'une peut servir de garde-meuble et l'autre d'une armurerie.

Toute la maçonnerie de ce lieu ainsi des<si>né revient à six cent trente toises.

Il y a en tout ce lieu sept cheminées, trois à chacun étage, qui sont six pour les deux étages élevés sur les terrasses, et une à la cuisine des offices. Le reste de l'étage servira à garde-manger et à caves, comme on le voudra accommoder.

Il y a pour tout le carrelage des étages neuf vingt dix toises.

La couverture de tout le lieu revient à cent soixante toises.

Il y a quinze croisées.

Plus dix demies croisées.

Plus huit fenêtres bâtardes.

Quatre petites lucarnes.

Il y a dix travées, avec six poutres pour le grand corps, sans les combles, avec les deux petites travées aux deux saillies des deux côtés, où sont compris les cabinets, lesquels sont couverts en petits dômes. À l'entour d'iceux est une petite galerie de pied et demi de large, en forme d'appui, laquelle règne pareillement au long de la galerie, sur le devant.

Au premier plancher de la galerie sera une travée de sa longueur, et au dernier étage d'au-dessus ce sera un comble.

Il y aura en tout le logis vingt et deux huisseries, ou environ.

XXV.

Ce dessin est en forme de parallélogramme, de dix-sept toises de largeur sur sept et demie de profondeur, sans les saillies des quatre petits pavillons des angles, qui sont six vingt-sept toises et demie en superficie.

Le grand corps a deux étages et le galetas dessus. Les quatre petits pavillons ont chacun trois étages et un petit galetas dessus. Le premier plan servira à offices et autres commodités, pour auxquelles aller faudra descendre du rez de la

[f. 17v^o]

cour de trois ou quatre pieds, et monter du rez de terre par un perron (figuré des deux côtés) cinq ou six pieds pour aller à découvert au deuxième étage, comme apparaît par le deuxième plan. Du premier étage bas l'on montera pareillement à couvert au second par le grand escalier.

Le premier étage dessine un passage, ou allée pour passer de la cour au jardin, qui sera derrière le logis ; et à côté senestre d'icelle allée est une cave, à laquelle on va par un passage des<si>né sur le premier plan, étant ladite cave et allée sous la salle.

Tout le reste sont membres de commodités, comme il apparaît par les plans.

Ès quatre coins du grand corps sont quatre petits pavillons servant de garde-robres, desquels on va par les côtés de l'un à l'autre, par le moyen de deux petites allées joignantes le grand corps. Au milieu de chacune d'icelles est un privé, comme les dessins des plans le démontrent.

L'un des dessins de ces élévations montre la face de devant répondant à la cour ; l'autre élévation au-dessus montre la face du côté.

Je n'ai point fait de dessin pour la basse-cour et jardin à ce bâtiment, parce qu'ès autres ci-devant j'en ai des<si>né de plusieurs sortes, desquelles on peut prendre et s'accommoder, selon que bon semblera.

Toute la maçonnerie de ce bâtiment, à prendre une toise de fondement sous l'étage des offices et à compter du pied du fondement jusques à l'entablement six toises et demie, davantage une toise d'élévation aux petits pavillons, au-dessus de l'entablement du grand corps, le tout revient à sept cent soixante et dix toises.

Le carrelage des trois étages revient à trois cent quatre-vingt dix toises.

La couverture, tant du grand corps que des quatre pavillons, revient à deux cent soixante et six toises.

À chacun étage y a quatorze travées et cinq poutres, sans les petites des allées, et autant de travées aux combles.

Il y aura pour tout le logis vingt et cinq cheminées.

Plus au deuxième étage où est la salle, y a onze croisées et six demies.

Au premier étage y a onze fenêtres bâtardes doubles, avec six simples.

Plus douze lucarnes au galetas, avec six petits jours.

Plus aux quatre petits pavillons y a seize demies croisées, et huit fenêtres bâtardes, avec huit petits ovales.

Faut pour tout le logis cinquante et cinq huisseries, ou environ.

XXVI.

Ce dessin démontre un corps de logis de vingt toises de longueur sur quatre toises et un pied de profondeur, sans les saillies des deux pavillons des bouts, qui sont quatre-vingt-trois toises et un tiers.

Ce bâtiment se peut fermer, tant par autres corps de bâtiments appliqués ès côtés qu'aussi par clôtures de murailles (comme apparaît par les attentes) et rendre une cour sur le devant. Toutefois j'ai fait en ce présent livre quelques corps de bâtiments, sans aucunes circonstances, pour autant que plusieurs personnes bien souvent se contentent d'un corps, ne voulant faire davantage en leur enclos, comme ici ils pourront voir, et prendre ce que bon leur semblera.

Ce corps de logis a deux étages et son galetas.

Le premier étage est au rez de terre de la cour ; et au milieu est l'entrée avec un palier, par lequel on monte trois degrés ; et de là on va par le côté dextre à une cuisine, ayant son garde-manger derrière l'escalier. Outre la cuisine est un fournil garni de ses commodités. De l'autre côté de l'entrée à senestre est la salle, avec son garde-nappe derrière ledit escalier, plus une chambre, garde-robe et cabinet. Et aux deux bouts du logis sur la cour sont deux petites montées des deux côtés, à chacune desquel-

f. 18

les au derrière est un privé. Le grand escalier est au droit de l'entrée.

Le deuxième étage sera accommodé de quatre chambres, chacune sa garde-robe, et deux cabinets pour l'étage.

Le troisième d'au-dessus, qui est le galetas, sera accommodé de pareils membres que le deuxième étage d'au-dessous, ou bien on le fera servir en greniers, et se passera on des commodités des deux premiers étages. Les deux pavillons étant sur le derrière, excèderont en hauteur le grand corps d'un étage, pour donner montre et beauté à l'édifice.

Pour le regard des caves et celliers, il les faudra faire au-dessous du premier étage et y descendre, tant par l'escalier que par les montées, étant ès deux coins sur le côté de la cour.

Toute la maçonnerie du corps, à prendre (du pied du fondement, qui sera sous les caves et celliers, jusques à l'entablement) sept toises et une toise et demie d'élévation aux pavillons, au-dessus de l'entablement du grand corps, tous les refends et entre-deux comptés, le tout revient à cinq cent quatre-vingt toises.

Le carrelage des trois étages du corps et les quatre des deux pavillons des bouts, le tout revient à deux cent quinze toises.

La couverture, tant du grand corps et des deux pavillons que des deux petits dômes qui sont sur les deux montées des deux bouts, le tout revient à cent quatre-vingt et dix toises.

Il y a à chacun étage six cheminées, qui sont dix-huit pour les trois étages ; ou faisant greniers au lieu de galetas, seraient douze cheminées seulement.

Plus treize travées à chacun étage, tant grandes que petites, et cinq poutres, qui seront vingt-six travées pour les deux étages, et dix poutres. Au galetas ou greniers, y aura treize travées en comble.

Plus à chacun étage onze croisées, qui sont vingt et deux pour les deux étages, avec vingt et huit fenêtres, tant bâtarde que petites, pour tout le corps.

Pour tout le bâtiment trente huisseries.

XXVII.

Ce bâtiment consiste en un lieu carré de quarante et cinq toises sur chacun côté, qui seront en superficie, deux mille vingt-cinq toises, qui font un arpent, trois quartiers, sept perches et demie, ou environ, non compris les saillies des petites galeries étant aux quatre coins.

Cette place est une basse-cour fermée d'eau et de fossés ; et au milieu d'icelle est le logis seigneurial, lequel contient en carré douze toises de chacun côté, sans les saillies des petits pavillons des coins.

Icelui logis est premièrement élevé du rez de terre de la basse-cour de trois toises, dans laquelle élévation sont compris deux étages ; le premier sont caves et celliers, le second sont offices.

À l'entour d'icelle élévation sont joints des bâtiments ès quatre côtés, esquels sont contenus les commodités nécessaires d'une basse-cour ; et ont iceux bâtiments deux étages, faisant iceux étages les trois toises de hauteur ci-dessus, et au-dessus desdites trois toises est une terrasse pavée, régnaute sur tous les bâtiments de la basse-cour, laquelle servira de cour entour les quatre côtés du logis du Seigneur, lequel est élevé au rez de terre d'icelle terrasse, ou cour, de laquelle il peut aisément contempler non seulement sa basse-cour mais aussi ses fossés et environs, et par ce moyen défendre fort commodément les avenues de son logis. Le plan du bâtiment a sur chacune face de son carré vingt-deux toises de long, qui reviennent à quatre cent quatre-vingt-quatre toises en superficie.

Au premier plan, à savoir celui de la basse-cour, sont des<si>nées deux allées traversant l'une l'autre par le milieu, et ont icelles deux toises de large et de long le

[f. 18v^o]

diamètre de tout le corps, les bouts desquelles répondent sur le milieu de chacun des côtés du plan, qui est l'endroit d'où elles sont éclairées des quatre côtés. Par icelles allées on va à couvert, aux caves, celliers et escaliers, qui montent du rez de terre à tous les étages, tant du logis de la basse-cour qu'à ceux du logis du Seigneur. Les jours des offices et caves et d'iceux escaliers par bas sont pris au-dessous des croisées de l'étage qui est au-dessus de la terrasse, lesquels couleront en glacis aux dites caves et offices.

Au premier étage du logis seigneurial sont quatre places voûtées ; les escaliers susdits sont compris en deux d'icelles, et peuvent iceux escaliers servir pour toutes les parties et étages de ce corps, car par iceux peut on aller aux greniers et commodités, qui sont au deuxième étage de la basse-cour, comme aussi en tous les membres du logis seigneurial, étant sur la terrasse.

Les quatre places voûtées (ci-dessus) sont séparées les unes des autres par le moyen des allées qui se traversent ; et pourront icelles places, en leur premier étage, servir de caves, celliers et bûchers. Et au deuxième d'au-dessus sont les offices, auxquelles sont comprises tous les membres y nécessaires. Chacun d'iceux étages est voûté, qui serait double voûte l'une sur l'autre.

Les bâtiments, qui joignent de tous côtés l'étage des caves et offices, sont appropriés à la basse-cour et n'ont en exhaussement que la même hauteur des offices, à savoir trois toises. Ils ont pareillement deux étages l'un sur l'autre, excepté la grange, pressoir et vinée, qui sont compris au derrière du logis, qui ont les trois toises susdites pour leur hauteur, tellement que leur voûte doit supporter la terrasse d'au-dessus.

Le premier étage d'icelle basse-cour sera à plancher et aura de hauteur dix pieds. Au-dessus sont greniers voûtés, qui règneront de tous côtés, fors au côté de la grange et pressoir. Au premier étage de la basse-cour et sur le devant y sont les logis, tant pour le métayer que pour survenants, avec les écuries et étables. Les deux côtés à dextre et senestre sont pareillement accommodés d'autres étages pour le bétail ; toutefois ce premier étage est sujet à quelques piliers par voies, pour le support des saillies du logis du Seigneur.

Le logis du Seigneur est élevé en forme de donjon, au-dessus de la terrasse, ayant seulement un étage carré et un autre en galetas. Chacun de ces étages consiste en une salle, trois chambres, avec chacune sa garde-robe et cabinet, par le moyen des quatre petits pavillons étant aux quatre coins dudit logis. Au milieu d'icelui est une allée pour désassujettir tant la salle que les chambres ; et à l'entrée est aussi une allée servant comme vestibule et aux deux côtés d'icelle deux escaliers régnaient de fond en comble. Tout le principal corps est couvert sous un seul comble, sur le faite duquel est une petite terrasse couverte de plomb, avec un petit dôme, servant, tant d'amortissement à ladite couverture que d'une guette, ou pour mettre un<e> horloge. Il y faudra monter par une petite montée, gagnée au bout de l'escalier.

La clôture de la cour se peut faire de pierre, si bon semble, ou de terre, y faisant une forte haie ou espalier, ou bien un parapet de terre, élevé de trois ou quatre pieds. Ès quatre coins se peut faire, si on veut, quatre petits forts ronds ou carrés de pierre, dont l'un pourra servir de colombier ; on pourra faire les autres moindres, qui serviront à quelques commodités et seront pour la défense du foss<é>. Je ne mets en mon calcul le toisage de la maçonnerie des clôtures ni des petites saillies étant ès coins. Il se peut pratiquer en quelque coin de la basse-cour une mare pour le bétail.

La masse de toute la largeur des bâtiments de la basse-cour, compris les caves et offices, depuis le fondement jusques à la terrasse ou cour du Seigneur, qui sont les trois toises d'élévation du rez de terre de la basse-cour, prenant une toise de fondation, le tout revient à neuf cent vingt toises.

f. 19

Les voûtes tant des allées du premier étage et du deuxième que celles de tout le contenu, le tout revient à six cent cinquante toises.

Le corps de logis du Seigneur ne revient qu'à quatre cent quatre-vingt toises de muraille, d'autant qu'il n'y a point de fondement à toiser, ayant été toisé au premier toisage de la masse d'en bas.

L'appui régnaient entour la terrasse, ou cour du Seigneur, ayant trois pieds de haut, revient à trente et huit toises.

Le carrelage du logis du Seigneur et des offices revient à trois cents toises.

Le carrelage des deux logis de la basse-cour revient à quarante toises.

La couverture du logis du Seigneur revient à neuf vingt dix toises.

Pour le regard de la couverture des bâtiments de la basse-cour, il n'y en a point, d'autant que le tout est couvert en terrasse, qui est la cour du logis du Seigneur.

En tout le logis du Seigneur il y a onze cheminées et deux aux deux logis de la basse-cour, qui font treize.

Plus onze croisées au logis du Seigneur, avec onze lucarnes pour le galetas.

Plus seize petites fenêtres aux quatre pavillons des coins.

Trente et six petites fenêtres, tant au premier étage du rez de terre que les greniers, sans les fenêtres d'au-dessous les croisées du logis du Seigneur, pour laisser tomber le jour en glaciés aux offices et caves.

Plus cinquante et six huisseries, grandes que petites, tant pour tout le logis du Seigneur que pour la basse-cour.

Plus dix grandes travées pour le logis du Seigneur, avec les quatre des pavillons, et autant en comble.

Plus douze travées pour les logis de la basse-cour et pour les étables du bétail, sans les écuries que je ne compte point, d'autant qu'à toutes écuries qui ne seraient voûtées serait besoin y mettre solives de dix à douze poutres, et les mettre à trois pieds près l'une de l'autre, et voûter les entredeux de brique, en manière d'un petit arc courbé, pour ce que communément les étables à chevaux sont sujettes au feu ; toutefois en cet édifice, l'étage au-dessus des écuries est voûté.

XXVIII.

Cette place en parallélogramme a vingt et huit toises de largeur et douze et demie en profondeur, qui font trois cent cinquante toises en superficie, qui valent un tiers d'arpent, deux cordes moins, ou environ.

Le bâtiment est une masse composée de trois corps, l'un au milieu et les deux autres en forme de deux gros pavillons, qui ferment icelui.

Le premier étage est celui des offices, lequel est moitié dans terre et moitié dehors, au moyen de quoi il faut monter quelques degrés à l'étage au-dessus celui des offices.

L'étage des offices est des<si>né par le premier plan, comme apparaît par le dessin des voûtes.

L'étage élevé au-dessus, est pareillement des<si>né au second plan. Au corps du milieu est la salle, avec deux garde-robes et deux escaliers.

Le second étage de ce corps est en galetas, accommodé de pareils membres, qui sont en forme de pavillons.

Les deux autres corps joignants, l'un à dextre, l'autre à senestre, sont élevés un chacun de deux étages jusqu'à l'entablement. Au-dessus est un troisième étage couvert en dôme, ayant à la cime une petite tube, ou lanterne de six à sept pieds, couverte pareillement en dôme, selon l'ordre du grand ; et d'icelle lanterne tombe le jour et descend en l'étage. Chacun desdits pavillons est couvert en deux dômes, qui sont quatre pour iceux deux pavillons, le dedans desquels dômes servira de garde-meu-

[f. 19v^o]

bles, et grands cabinets, soit d'armes ou de peintures.

Iceux corps sont accommodés de membres, comme apparaît sur le plan, à savoir chacun d'iceux corps de deux chambres, garnies de leurs garde-robes, saillant sur la terrasse, outre le corps du milieu. Entre icelles chambres est une allée venant de la salle, séparant lesdites deux chambres les unes des autres, laquelle allée, au premier étage se vient rendre aussi sur la terrasse régnant en tour le logis. Et au deuxième étage a un appui, ou fenêtre, ayant jour sur ladite terrasse.

La clôture de la terrasse, entre le logis et le fossé, ayant trois toises d'élévation, depuis le fondement jusques au cordon, revient à trois cents toises.

L'appui, ou parapet de trois pieds de haut, avec les quatre petits forts, revient à soixante et quinze toises.

La maçonnerie de tout le bâtiment revient à neuf cent soixante et dix toises.

Les voûtes des offices et caves reviennent à six vingt dix toises.

Le carrelage de tous les étages revient à deux cent soixante toises.

Il y a en tout le logis vingt et une croisées, et cinq lucarnes au galetas du corps du milieu.

Plus vingt et huit petites fenêtres bâtardes, tant pour les escaliers que pour les quatre petits pavillons étant outre le corps.

Plus treize fenêtres bâtardes en glacis, étant au-dessous des croisées du premier étage du rez de la terrasse, pour donner jour aux offices.

Il y a dix-neuf travées à tous les étages, avec dix poutres, sans les petites travées des petits pavillons, avec les combles du galetas du corps du milieu, et les quatre combles en dôme, et dix autres petits, à savoir les quatre des quatre petits pavillons, puis les deux des montées, et les quatre des quatre tubes de dessus les dômes.

Sans les quatre, qui sont aux quatre petits forts, lesquels se doivent couvrir de pierre de taille à joints couverts, ou bien de bonne brique, s'amortissant sur la voûte de degré en degré, si on ne les veut faire de charpenterie, et la couverture dessus.

Il y a douze cheminées pour tous étages, si ne voulez en faire de petits aux petits cabinets, desquels je ne ferai calcul en ce présent compte.

Il y a en tous les étages cinquante huisseries, tant grandes que petites.

Le dix-neuvième bâtiment ci-devant déclaré revient à même ordonnance que cestui ; toutefois vous y trouverez des changements différents, pour donner à connaître qu'à un dessin de bâtiment, encore qu'il soit arrêté, on y peut changer, tant aux commodités qu'en la couverture et symétrie.

XXIX.

Ce bâtiment est une masse de logis, lequel contient douze toises et demie sur cinq deux pieds de large, non compté la saillie du perron sur le devant.

Ce logis n'a que deux étages et son galetas dessus.

Au premier étage on passe par-dessous le perron, par une allée pour aller à une petite terrasse, de laquelle on descend pour aller au jardin. Ès deux côtés de l'allée sont deux places, lesquelles serviront de caves ou celliers.

De l'entrée venant à l'allée susdite, au côté dextre est une cuisine, son garde-manger et montée pour le bâtiment. De l'autre côté senestre est un fournil, avec une petite place pour les farines.

Il faut monter au deuxième étage par le perron à découvert, ou bien par la montée à couvert, lequel étage est accommodé d'une salle, avec son serre-nappe, deux chambres et deux garde-robes, avec deux petits cabinets posés sur deux trompes, étant aux angles par le dehors.

Le troisième étage se pourra faire en galetas et accommoder de pareils membres que le deuxième ; autrement faudra séparer la salle en deux et en faire cham-

f. 20
bres, ou bien s'en servir de grenier.

La maçonnerie de tout ce bâtiment, prenant une toise de fondation plus bas que le rez de terre et du rez de terre jusques au-dessus de l'entablement, revient à trois cent quatre-vingt toises.

Le carrelage des deux étages, de la cuisine et du fournil, revient à quatre-vingt-quinze toises.

La couverture revient à cent cinq toises.

Il y a huit cheminées pour les trois étages, mais faisant servir le galetas de grenier, il n'en faudra que cinq.

Plus sept croisées et quatre demies, et huit fenêtres bâtardes.

Plus onze lucarnes, à savoir cinq grandes, et le reste petites.

Plus vingt et quatre travées, tant grandes que petites, et dix poutres.

Plus neuf travées en comble.

Plus vingt et trois huisseries.

XXX.

Cette place est un carré de vingt et quatre toises sur chacun côté, qui font cinq cent soixante et seize toises en superficie, qui est demi arpent de terre, une corde et demie, ou environ. Ès quatre angles d'icelle place sont quatre ravelins aigus, avec leurs courtines : le tout se fera de pierre en talus dans les fossés.

Dans cette place est assis le bâtiment de dix-huit toises sur chacune face en son carré, non compris les douze saillies des petites garde-robes et cabinets, saillant outre le corps d'une toise, ou environ.

Ce bâtiment est composé de quatre corps de logis fermant la cour, à l'entour de laquelle est une galerie de neuf pieds de large. Aux quatre angles d'icelle sont quatre montées, dont d'un chacun côté d'icelles est une petite place servant de commodité pour les membres des étages, ce qui fait rendre par le moyen d'icelles places et montées, la galerie et la cour, ovales, laquelle cour a sur sa largeur huit toises deux pieds moins, de profondeur cinq toises deux pieds.

Les modernes ne suivent guère ces manières d'ordonnances, dont j'en ai fait de quatre ou cinq sortes en ce présent volume, d'autant qu'ils trouveront étrange cette façon de dresser ainsi les bâtiments, pour ne l'avoir accoutumé, n'étant la manière d'aujourd'hui ; ce néanmoins les antiques étaient fort accoutumés d'en user, même en leurs plus somptueux édifices, comme il appert par les vestiges et ruines qui sont demeurées et que l'on voit encore aujourd'hui.

Les corps de ce bâtiment ont deux étages et leur galetas dessus, et les douze saillies, trois, étant couvertes en dômes, comme il appert par le dessin de l'élévation.

Pour le regard de l'ordre des commodités, je n'en ai fait qu'un plan, par lequel vous en pouvez servir en tous étages, changeant seulement le grand corps de derrière, duquel en son premier étage (si bon vous semble) s'en peut faire une galerie voûtée à arcades, tant sur le derrière qu'ès deux côtés, et le dessus en son second étage, en faire comme elle est des<si>née sur le plan, pour servir de salle et galerie. Le dessus qui est le galetas se divisera en membres, par le moyen de quelques cloisons.

Sur l'entrée de devant est une petite place ronde régnaute à tous les étages, au second étage de laquelle est un rond ouvert et une petite galerie de trois pieds de large, qui le circuit par dessus les appuis, de laquelle on regarde par bas les entrants et sortants, ayant à l'entour d'icelui rond un petit appui, ou garde-fort de trois pieds de haut.

Icelui rond a neuf pieds de diamètre, et règnera pareillement au troisième étage, sur lequel est porté un dôme régnaute sur pilastres, dont le jour descend au travers d'iceux au-dessous, et ès petites galeries. Tout le reste verrez par les dessins du plan et de l'élévation.

[f. 20v^o]

Pour le regard des offices, je n'en ai point fait de mention, d'autant qu'au premier étage du rez de terre, il se pourra trouver du lieu assez pour cuisines et autres offices. Il est vrai que qui voudrait faire sous le grand corps de derrière une voûte de sa longueur, là se trouverait lieux et places de plusieurs commodités d'offices, et dont les descentes se prendraient ès montées prochaines d'icelles.

Lesquelles montées ont chacune de largeur neuf pieds de diamètre dans œuvre, le noyau au milieu, chacune marche quatre pieds de long seulement ; et du rez de terre l'on descendrait ès offices, et de l'autre côté on monterait ès étages d'en haut ; toutefois je n'ai fait nulle mention au calcul de l'étage des offices.

Les quatre ravelins et courtines, à prendre trois toises du fond jusques au-dessus du parapet, reviennent à trois cent quarante toises de mur, portant talus.

Tout le bâtiment, à savoir les quatre corps ayant une toise de fondation, reviennent à quatorze cent trente toises.

Il y a cinquante croisées aux deux étages.

Plus quarante et huit fenêtres bâtardes.

Il y a à l'étage du galetas, tant dedans la cour que dehors, trente et deux lucarnes.

Plus vingt et sept cheminées, tant aux deux étages qu'au galetas.

Plus cinquante et quatre travées, et vingt et huit poutres, avec trente et six petites travées, qui ne sont que de sept à huit pieds de large pour tout le corps, non compris les combles des pavillons, auxquels y a autant de travées qu'à chacun étage.

Plus cent trente huisseries pour tous les étages.

Le carrelage des trois étages, avec la galerie d'autour la cour, ayant ses deux étages, le tout revient à cinq cent trente toises.

Plus en couverture quatre cent vingt toises.

Plus quarante et huit petites fenêtres aux saillies.

XXXI.

Ce dessin démontre une place en forme de parallélogramme, enclose de trois côtés d'eau, ayant de largeur cent douze toises, sur la profondeur de trente et cinq, qui sont trois mille neuf cent vingt toises en superficie, qui valent trois arpents et demi, deux perches et demie de terre, ou environ, non compris les saillies des corps des bâtiments.

Cette place est ordonnée en trois parties, à savoir la maison du Seigneur, laquelle est au milieu, avec tous ses départements. À dextre est le parterre, ou jardin, accompagné de ce qui est nécessaire ; puis à senestre est la basse-cour, avec les commodités requises.

À l'entrée du logis du Seigneur est le pont-levis, accompagné de deux petites tours servant de défense, d'icelui pont on vient à une allée, ou galerie de quatre toises de largeur, par le milieu de laquelle est l'entrée de la cour du Seigneur. Aux deux bouts d'icelle sont comme deux corps de pavillons, et au-dessous des places vagues fort nécessaires en une maison, pour retirer coches, litières, chariots et charrettes. De ladite allée, ou galerie par-dessous ces pavillons, à main senestre, on va à la basse-cour ; et au contraire d'icelle, à dextre, on va au jardin.

La cour du Seigneur a trente toises de large sur vingt et quatre de profondeur, fermée de bâtiments de trois côtés. Les deux côtés à dextre et senestre sont deux grands corps de logis élevés seulement d'un étage du rez de la cour et leur galetas dessus ; et en iceux au premier étage, se peuvent prendre tous membres nécessaires à offices, et à l'étage de dessus qui est en galetas, tous membres manables. L'autre bâtiment, qui est sur le derrière en face de la cour, est une galerie à arcades et voûtée, et au-dessus une terrasse. Aux deux bouts d'icelle sont deux grands pavillons de douze toises de long dans œuvre, élevés de deux étages, et le galetas dessus, auxquels pavillons se viennent joindre et fermer les corps des deux bâtiments susdits. Un chacun d'iceux
f. 21

pavillons est garni d'un escalier et membres nécessaires pour un tel lieu, comme le démontre et représente, tant le plan que l'élévation.

La basse-cour a trente toises de largeur sur vingt et six de profondeur, fermée de tous côtés de bâtiments.

En premier lieu, du côté senestre de l'entrée, sont étables, tant pour bœufs, vaches, brebis qu'autre bétail. À l'opposite est un petit jeu de paume, aux deux bouts duquel sont deux petits logis, ayant chacun sa chambre et son grenier dessus. Du côté dextre joignant la petite maison, tenant au grand pavillon, est une petite cour. De l'autre côté senestre est une écurie double pour deux rangs de chevaux, et aux bouts d'icelle est une place pour retirer les selles et harnois, ou qui voudra, en mettre une partie en écurie. Le côté senestre de l'entrée d'icelle basse-cour est fermée d'un corps de logis de la cour du Seigneur. L'autre côté opposite est clos et fermé d'une grande grange, ayant aux deux côtés d'icelle deux petites cours, avec le logis du métayer. Joignant le coin est un pont pour l'issue de la basse-cour, au milieu de laquelle est le colombier.

De l'autre côté est le jardin de vingt et quatre toises de large sur vingt et huit de profondeur, ayant aux deux coins d'icelui (non du côté du logis du Seigneur) deux pavillons, l'un servant de commodités, tant au premier qu'au second étage ; à l'autre se pourra pratiquer et faire au premier étage quelque petite grotte, au-dessus quelque petite commodité, moyennant une petite montée qu'il y faudra pratiquer. En ce jardin, sur le côté de l'entrée du logis seigneurial, au premier étage, est une galerie à pilastres terrassée au-dessus. Au côté opposite d'icelle sont trois rang d'arbres faisant allées entre-deux, chacune d'une toise de large : par les dessins vous pourrez voir le contenu de cette déclaration.

Toute la maçonnerie des talus et saillies des quatre côtés, comptant depuis le pied du fondement jusques au cordon cinq toises, revient à quinze cent cinquante toises.

Toute la maçonnerie de ce lieu, tant du logis seigneurial que de la basse-cour et clôture du jardin, revient en tout à deux mille soixante toises.

Le carrelage de tous les étages du logis du Seigneur revient à six cents toises.

Le carrelage des logis de la basse-cour et du jeu de paume revient à six vingt toises.

La couverture de tous les corps du logis seigneurial revient à six cents toises.

La couverture de tous les membres de la basse-cour revient à trois cent soixante toises.

À chacun étage du corps de logis du Seigneur y a quatorze cheminées, qui sont pour les deux étages et galetas, quarante et deux.

Plus pour les logis de la basse-cour, trois cheminées.

À chacun étage y a trente et deux travées, et seize poutres, qui sont soixante et quatre travées, et trente et deux poutres, pour les deux étages.

Plus les combles du galetas.

Plus à la basse-cour, huit travées et quatre poutres, sans les petites des étables, et combles de tout le contenu.

Plus au logis du Seigneur, cent croisées.

Plus audit logis, cinquante et deux lucarnes.

À la basse-cour, seize fenêtres, tant grandes que petites, avec neuf petites lucarnes.

Il faut quatre-vingt-dix huis, tant pour le logis du Seigneur que pour la basse-cour.

XXXII.

Cette place est un parallélogramme, ou quadrangle de vingt et huit toises en largeur et vingt en profondeur, qui sont cinq cent soixante toises en superficie, qui valent demi-arpent, demi-corde de terre, ou environ, ayant à chacun coin de la place un ravelin pour défense, avec l'entrée au milieu de la courtine de devant.

[f. 21v^o]

Le bâtiment y des<si>né est en pareille forme de quadrangle, lequel contient vingt et quatre toises de longueur sur la profondeur de quinze toises quatre pieds. Le reste sert à une terrasse régissant à l'entour du logis, laquelle a deux toises de largeur.

Cet édifice consiste en quatre pavillons séparés l'un de l'autre, ayant chacun de longueur neuf toises sur cinq toises deux pieds de largeur. Entre iceux est la cour, d'une ordonnance de quatre demi-circonférences fermant icelle cour, qui est de six toises en carré, sans les renfondrements desdites circonférences.

Les pavillons sont élevés de trois étages et leur galetas dessus. Le premier étage par bas est accommodé de tous membres nécessaires, pour servir à offices et caves ; et y faudra descendre du rez de terre de quatre à cinq pieds. Au contraire d'icelui rez de terre faudra monter de quatre ou cinq pieds au deuxième étage, lequel servira de commodités manables, comme aussi sera le troisième de tous les quatre pavillons.

Quant au quatrième étage d'iceux pavillons, lequel j'ai des<si>né en galetas, j'entends le laisser sans aucun refend ni cloison, n'y prétendant faire aucun logement, parce que ces quatre places serviront de garde-meubles, d'armurerie, et cabinets de peintures, et autres telles choses.

Ces quatre pavillons sont fermés par-devant et derrière d'un fort mur, et des deux côtés à dextre et à senestre de deux petits corps de logis, ayant un chacun un étage seulement, assis sur les offices et une terrasse dessus. Icelui étage sera comme une galerie fermée pour aller à couvert de pavillon à autre, et à découvert par la terrasse d'au-dessus. Chacun d'iceux pavillons est accommodé d'un escalier, avec ses membres des<si>né sur le plan.

Les quatre escaliers sont élevés plus haut que l'entablement des pavillons, pour le service du dernier étage, qui est en galetas. Icelles montées seront couvertes en manière de petits dômes carrés, et au-dessus quelques petites tubes, ou lanternes, pour découvrir de toutes parts.

Les privés se pourront prendre dedans l'épaisseur des grosses murailles, étant ès coins des circonferences, comme je les y marque par pertuis carrés, lesquels s'écouleront par tuyaux, qui descendront dans le talus ou l'eau ira répandre ; et faudra pratiquer des petits passages pour y aller de l'escalier.

J'ai fait en ce dessin trois élévations, deux géométralement et la troisième en perspective sur la vue du côté, avec l'élévation du portail. L'un des deux dessins géométraux est de la face du devant, l'autre est de la face de la séparation du milieu, auquel est figurée la moitié de la cour.

Toute la maçonnerie, compris le retour des ravelins, sans leur élévation, que je laisse à volonté, et dont je n'ai fait calcul, pareillement du rehaussement du parapet et des courtines, lesquelles je réduis seulement à trois toises et demie de fondement jusques au cordon, et aussi le fort de l'entrée, le tout revient à cinq cents toises.

Toute la maçonnerie, tant des quatre pavillons que de tout le contenu du principal corps de logis, revient à treize cent cinquante toises.

Le carrelage de tous les étages du logis revient à trois cent quatre-vingt toises.

Les voûtes de tout le premier étage d'en bas reviennent à cent quatre-vingt toises.

La couverture des quatre pavillons, avec celle des quatre escaliers, revient à trois cent trente toises.

Les voûtes des deux terrasses, étant aux deux côtés entre les pavillons, reviennent à soixante toises.

La moitié du premier étage dédié à offices, lequel il faudra paver, reviendra à soixante toises.

L'autre moitié dudit étage ce seront caves.

Il y a dix-huit cheminées, premièrement deux à l'étage des offices, et six à chacun étage de dessus icelles, qui seront douze, et une à chacun dernier étage des quatre pavillons.

f. 22

Il y a trente et quatre fenêtres en manière de croisées au deuxième et troisième étage, huit grandes lucarnes larges pour donner jour ès galetas, plus seize fenêtres communes pour les quatre escaliers.

Au deuxième étage y a dix-huit travées, et six poutres, au troisième seize travées, et six poutres, et les combles dessus.

En tout le logis y a soixante et dix huisseries.

XXXIII.

Ce lieu est compris dans un carré parallélogramme, de trente et quatre toises de largeur et vingt de profondeur, qui sont six cent quatre-vingt toises en superficie, qui valent demi-arpent, demi-quartier de terre, quelque perche moins, ou environ, non compris les saillies des quatre petits forts étant ès quatre angles. Dans la clôture de ce lieu est la basse-cour et ses commodités, avec le logis seigneurial.

Premièrement l'entrée est au milieu de l'une des courtines, de laquelle on va à la basse-cour, qui a dix-huit toises et demie de profondeur, sur seize et demie de largeur. Sur le côté senestr<e> de l'entrée est le logis seigneurial, et du côté dextre sont les commodités de la basse-cour, comme étables, granges, greniers ; et le tout ensemble n'est qu'un corps composé de toutes ces choses. À savoir sur le milieu au rez de terre est l'aire de la grange, et à dextre et senestre d'icelle sont de chacun côté trois étables, dont y en a deux de l'un des côtés de deux toises deux pieds de large sur six toises de profondeur ; et celle du milieu, de deux toises sur la même profondeur. À l'autre côté pareil, icelles étables sont voûtées à sept ou huit pieds de haut, au-dessus desquelles est l'aire de la grange, contenant tout le dessus d'icelles. Du rez de l'aire, qui est au rez de terre (où on bat le blé) se monteront les gerbes pour les asseoir du rez des voûtes susdites.

Chacune étable est séparée par murs ou refends, dont les unes serviront à écuries, les autres pour bœufs, moutons, vaches et autre bétail, selon qu'on verra pour le meilleur. Trois toises, ou environ, au-dessus du rez de la grange, qui est sur les voûtes desdites étables, seront pareillement

voûtes carrées chacune de treize à quatorze pieds de large, portées et soutenues par pilastres carrés, qui seront assis sur les murailles, faisant les séparations des étables susdites ; et tout le vide du dedans servira de grange, laquelle sera couverte d'icelles petites voûtes. Au-dessus d'icelles sera un grand grenier de la longueur et largeur de ladite grange, lequel sera couvert de sept petits combles suivant l'ordre des entre-deux des murailles, et seront iceux combles portés sur les piliers, étant à la grange, lesquels règneront jusques aux dits combles.

Sur le devant de l'entrée de la grange sont deux pilastres en saillie, sur lesquels, et pareillement aussi sur les deux premiers murs de l'aire, se porte le colombier, comme apparaît, tant sur l'un des plans que par les dessins des élévations de la face de la grange.

Ès deux angles de la cour, joignant le grand corps, sont deux montées pour aller aux greniers ; à chacune d'icelles par bas est un privé.

À l'autre côté opposite de la cour, qui est sur le côté senestre de l'entrée, est le logis seigneurial, lequel est composé de trois corps de logis. Le principal d'entre iceux corps, qui est au milieu, a quatre étages : le premier sert de caves, le second d'une galerie voûtée à arcades, le troisième d'une salle et ses commodités ; le quatrième est un galetas pour servir de greniers, ou autres commodités.

Les deux autres corps étant à dextre et à senestre ont autant d'étages que le grand corps : le premier servira à offices, le second et troisième seront membres logeables, le quatrième en galetas.

Du rez de terre de la cour faut entrer en une porte, de laquelle on descend deux ou [f. 22v^o]

trois pieds pour aller aux caves et offices. Au contraire d'icelui rez de terre, faut monter par deux côtés six ou sept pieds par un perron, pour venir à la terrasse, qui est entre les deux corps de logis et celui du milieu, de laquelle terrasse on va à la galerie voûtée et aux membres des deux corps. L'étage des offices sera voûtée avec la galerie ; tout le reste seront planchers. Dans les corps y a deux escaliers pour la commodité des étages.

Sur l'entrée de la cour sont deux pilastres carrés, sur lesquels, et aussi sur la muraille et clôture du lieu, sera assis une petite chambre couverte en pavillon ; pareillement sur la profondeur de la cour, et à la ligne répondant à l'entrée sont deux autres pareils pilastres égaux, sur lesquels, et sur la muraille de la clôture, sera pareille chambre que sur le devant, esquelles deux petites places on ira par deux petites galeries répondantes ès deux corps de logis, étant à dextre et senestre de la terrasse. À chacune d'icelles petites galeries est une petite montée pour les commodités ; au-dessous on pourra retirer à couvert coches et litières.

Cette manière de bâtir est propre pour ceux qui se veulent loger ménagèrement, et avoir tant leur logis que la basse-cour enclose et fermée en un, à ce qu'ils puissent voir sans grande peine tout ce qui se fait chez eux. Suivant ce sujet, se pourra faire et inventer autres bâtiments plus riches, ou plus simples (selon le désir de dépendre) pour retirer le tout en peu de lieu.

La maçonnerie, tant des courtines que des petits forts, à prendre deux toises de fondation jusques au-dessus du cordon, revient à deux cent quinze toises.

La maçonnerie de la basse-cour, tant de la grange, colombier, étables que les voûtes, avec l'élévation de la clôture au-dessus du cordon, laquelle est de trois toises de haut, régnaient tant sur la face de l'entrée que même sur le derrière, comprenant aussi en ce calcul les petites chambres, desquelles il y en a une sur le portail, et l'autre qui est à l'opposite, joignant la clôture de derrière, le tout ci-dessus ensemble revient à huit cent quatre-vingt toises.

Le logis seigneurial, à prendre l'élévation d'au-dessus le cordon jusques au-dessus de l'entablement de sept toises de haut, régnaient aux entours les pans des corps, tant dehors que dedans, qu'aussi les refends et voûtes et petits murs d'appui, que l'exhaussement des quatre demi-circonférences étant aux corps des côtés, le tout revient à neuf cent quatre-vingt toises de maçonnerie.

Le carrelage de tous les planchers, tant du logis du Seigneur que des deux petites chambres, étant sur le portail et sur le derrière, revient le tout à deux cent vingt toises.

Le pavé des offices, avec celui de la terrasse d'entre les deux corps des deux côtés, revient à quatre-vingt toises.

La couverture, tant des trois corps (dont les deux des deux côtés sont couverts en demi-circonférences, et le corps du milieu en pavillon) que de tout le reste des bâtiments du pourpris (excepté le colombier et la grange, et les petites montées qui la joignent,) le tout revient à deux cent soixante toises.

La couverture de la grange, étant en petits combles, ensemble le colombier et les petites montées susdites, revient le tout à deux cent dix toises.

Le carrelage du grenier au-dessus de la grange revient à cent cinq toises.

Il y a pour tous les trois étages et pour les offices vingt-cinq cheminées.

Ne faisant point de croisées à la galerie sur le côté du fossé (encor que je les aie marqués sur le plan et non à l'élévation) il y a trente-cinq croisées, avec trente et quatre petites fenêtres.

Plus quatorze lucarnes et deux ovales.

Plus trente et huit travées, et quatorze poutres pour les deux étages, et dix-huit revenant en combles.

Plus soixante huisseries grandes que petites, tant pour le logis du Seigneur que pour le corps de la grange.

f. 23

Touchant des petites fenêtres et jours du corps de la grange, je n'en fais point de calcul, d'autant que cela se comptera parmi le toisage.

XXXIV.

Ce bâtiment consiste en une place, ayant quarante et deux toises de largeur, et trente et une de profondeur, qui sont en nombre treize cent deux toises en superficie, qui reviennent à un arpent, demi-quartier, cinq perches, un peu moins.

Et doit être ce bâtiment garni par bas de son étage d'offices, auquel y faudra descendre par les escaliers, qui ont leurs advenues par des perrons en forme de demi-circonférence, par lesquels il faudra monter au premier étage, au-dessus celui des offices.

Ce corps de logis est accompagné de six gros pavillons, quatre desquels sont assis aux quatre coins d'icelui ; l'un des deux autres sert d'entrée et portique au logis, et l'autre est vis-à-vis icelui, servant d'issue pour aller au jardin. Les corps de logis sont joignants et contigus entre tous ces six pavillons. Le principal d'iceux corps est à main senestre en entrant, ayant au premier étage, qui est au rez de la cour, une galerie régnaute d'un pavillon à autre. Et au corps de logis, à main dextre, est seulement une galerie régnaute, pareillement toute la distance d'entre les deux pavillons des coins.

Ès deux autres corps, à savoir celui de devant et celui de derrière sur la cour, y sont pareillement compris deux autres petites galeries, chacune de trois arcs seulement, de la même symétrie et ordonnance que les deux précédentes, de sorte que du milieu et centre de la cour, l'on voit les quatre côtés semblables les uns aux autres, comme pouvez connaître par le dessin du premier plan.

Le second plan qui représente le deuxième étage, n'est en aucun endroit tout semblable au premier, parce que dessus le corps du côté senestre est une salle en berceau, d'onze toises de longueur et cinq de largeur, ayant d'un côté un grand escalier et de l'autre un<e> antichambre, de laquelle on va aux commodités comprises dans le pavillon prochain.

Le côté opposite est une galerie en galetas.

Les pavillons se suivent de commodités pareilles à celles du premier étage ; mais le corps de devant et celui de derrière en leurs seconds étages sont en partie terrassés ; principalement à celui de devant y en a quatre, et à celui de derrière deux petites, avec leur appui, le tout des<si>né sur le plan.

Les trois pavillons du devant sont de deux étages et leur galetas dessus, les terrasses entre iceux, sont au-dessus du premier étage des deux corps, à dextre et à senestre.

Les trois pavillons du grand corps de derrière sont de trois étages et le galetas au-dessus. Les corps entre iceux, tant à dextre qu'à senestre, de deux étages seulement, puis le galetas dessus. La petite terrasse est assise au-dessus du premier étage du pavillon du milieu.

Toute la maçonnerie de ce bâtiment revient à trois mille trois cent soixante toises.

Toutes les voûtes de l'étage des offices et caves reviennent à six cent soixante toises.

Les voûtes des quatre galeries de la cour reviennent à six cent cinquante toises.

Tout le carrelage de tous les étages revient à treize cents toises.

Toute la couverture de tous les corps et pavillons revient à huit cent quatre-vingt toises.

En tous les étages du logis y aura soixante et quatorze cheminées.

Plus cent dix-huit croisées et douze fenêtres bâtardes.

Plus soixante et deux lucarnes et douze petites.

Plus six vingt travées, tant grandes que petites, et soixante et quatre poutres, puis tous les combles.

[f. 23v^o]

Plus huit vingt dix huisseries, pour tous les étages du logis.

XXXIV [bis].

Ce bâtiment n'est de guère dissemblable au précédent, et est compris dans un carré qui est quelque peu imparfait, parce que d'un côté sur la largeur d'un bout de pavillon à autre, y a quarante et trois toises, et sur sa profondeur quarante, qui font dix-sept cent vingt toises de superficie, revenant à un arpent et demi, cinq perches de terre, un peu moins.

L'édifice est composé de quatre corps de logis, enrichi de six pavillons, quatre aux quatre coins, un sur le milieu du corps de devant, qui est l'entrée, ou portail, l'autre sur le milieu du corps de derrière. La cour a vingt et quatre toises et demie de largeur, et vingt et quatre en profondeur, n'étant ce bâtiment de petite entreprise ; car outre ce que démontre le dessin, il faut entendre y avoir encor un étage dans terre, qui servira pour les offices, caves et celliers, auxquels du rez de terre faudra descendre par les escaliers de cinq et six pieds ; et faudra qu'icelui étage soit voûté. Au contraire du rez de terre faudra monter quatre ou cinq pieds par lesdites montées et escaliers, pour aller au premier étage au-dessus desdites offices.

Les trois corps de logis, à savoir celui de devant et les deux du dextre et senestre n'ont qu'un étage et le galetas dessus. Le corps de derrière a deux étages, avec son galetas dessus.

Les trois pavillons étant sur le corps de devant sont de deux étages et le galetas dessus.

Les trois pavillons du grand corps de derrière sont élevés de trois étages et le galetas dessus.

Le corps étant à dextre en entrant à la cour est une galerie à arcades et voûtée, ayant au-dessus une autre galerie en galetas, laquelle a deux saillies dessus pilastres sur la cour, pour y pratiquer deux petits cabinets qui vouldra, ou bien les laisser en terrasse.

L'autre côté opposite est une grande salle de onze à douze toises de longueur, et de cinq et demie de largeur, garnie de chacun côté de commodités nécessaires.

Toutes les commodités, tant des pavillons que des corps de logis, sont faciles à remarquer sur le plan.

Pour le regard de la cour, il y a quatre parterres de jardins, à l'entour desquels règnent des allées qu'il faudra paver, ou bien si quelques-uns trouvent la place plus belle en cour sans jardins, il se peut faire à leur volonté.

Toute la maçonnerie de ce bâtiment revient à trois mille quatre cent quatre-vingt toises.

Le carrelage de tous les étages revient à quinze cent soixante toises.

Les voûtes de l'étage des offices et caves, contenant toute la concavité de dessous le logis, reviennent à huit cent soixante toises.

La voûte de la galerie revient à cent toises.

La couverture de tout le bâtiment revient à neuf cent quatre-vingt toises.

Il y a en tous les étages du bâtiment cent dix croisées, et vingt et quatre demies, avec environ seize petites fenêtres bâtarde.

Il y a cent trois lucarnes, avec huit petites.

Plus cinquante et quatre cheminées pour le tout.

Plus huit vingt huisseries pour tous les étages du logis, compris celui des offices.

Il y a au premier étage soixante et quatre travées, tant grandes que petites, avec vingt et quatre poutres. Au deuxième étage trente et une travées, et quatorze poutres. Et au troisième étage pour les pavillons de derrière, dix-huit travées, et huit poutres, tant grandes que petites.

Plus les combles des six pavillons, et les combles des quatre corps.

f. 24

XXXV.

Ce bâtiment est en manière de fort, et d'une forme ronde, posé sur une masse carrée de quarante toises de long sur chacune face, qui font seize cents toises en superficie, revenant à un arpent, quartier et demi, huit perches et demie de terre, un peu moins, non compris les saillies des quatre ravelins étant ès quatre angles d'icelle place (laquelle est cirquée d'eau de tous côtés) n<i> aussi la saillie du fond du talus.

La cour est pareillement ronde de dix-huit toises de diamètre, qui font cinquante et quatre toises de circonférence, ou environ. Le diamètre de la masse ronde du bâtiment a par le dehors trente toises, revenant à quatre-vingt-dix toises de tour, non compris les saillies des quatre pavillons assis et posés dedans la masse de la maçonnerie ronde, l'un d'iceux pavillons sur le devant, l'autre sur le derrière, les deux autres ès deux côtés, l'un à dextre, l'autre à senestre, auxquels se joignent quatre corps de logis, que j'appelle la masse ronde.

À cause que le bâtiment est d'une figure ronde, posé sur une masse carrée, il se trouve aux quatre coins quatre angles vides, où je dessine quatre petits parterres ou jardins, avec des allées à l'entour d'iceux, qui se vont rendre à chacun des ravelins étant ès coins de ladite masse.

Les quatre pavillons carrés, sont élevés de deux étages et couverts en manière de dôme, une petite tube ou lanterne en forme carrée au-dessus ; et en iceux étages sont les membres et commodités des<si>nées sur le plan.

Entre iceux pavillons sont pareillement les quatre corps susdits en circonférence, élevés d'un étage seulement, lesquels seront voûtés, à cause qu'au-dessus sont terrasses, par lesquelles on va des quatre pavillons l'un à l'autre. Les quatre corps en circonférence servent de commodités, qui sont aussi des<si>nées sur le plan. Iceux corps sont enrichis, tant par dedans la cour que par le dehors du logis, d'arcs dans lesquels sont comprises les vues pour les membres de dedans.

Ce dessin a été fait plus pour invention à plaisir qu'autrement, toutefois icelui étant fait, ne laisserait de donner commodité et contentement.

Au-dessous de toute la masse de maçonnerie se peuvent faire et pratiquer les offices ; toutefois au calcul je n'en ai fait nul compte, ains seulement d'une toise de fondation au-dessous du rez de terre de la cour.

Les ravins et pans des talus sont de trois toises, depuis le fondement jusques à l'appui, au-dessous du cordon, et reviennent, tant iceux ravelins que courtines, à sept cent vingt toises.

La maçonnerie de tout le bâtiment, à savoir les quatre corps carrés, comprenant depuis le fondement jusques à l'entablement huit toises, reviennent à mille cinq cents toises.

Les quatre corps en circonférence, à prendre depuis le pied du fondement jusques à l'entablement cinq toises de hauteur, reviennent à cinq cent toises de mur.

Les voûtes d'iceux quatre corps en circonférence reviennent à deux cent soixante toises.

Le carrelage des pavillons carrés ayant chacun trois étages, chacun d'iceux pavillons revient à cent soixante toises, qui est pour les quatre ensemble, six cent quarante toises.

L'étage des quatre corps en circonférence sera carrelé par le bas, revenant le carrelage de chacun corps à quarante et cinq toises, qui est pour les quatre corps, neuf vingt toises.

Ledit étage sera voûté pour porter la terrasse, que je dessine au-dessus icelui, laquelle j'entends être pavée, le pavé de laquelle reviendra à neuf vingt toises, comme
[f. 24v°]

le carrelage du bas de l'étage.

Il y a onze cheminées à chacun étage, qui sont vingt et deux pour les deux étages.

Je n'y ai point compté de galetas, d'autant que les combles pourront servir de garde-meubles, ou grands cabinets qui voudra.

Au premier étage de tous les corps en général il y a trente et huit fenêtres ; au second étage des quatre pavillons il y en a vingt et quatre.

Pour le regard de la couverture, chacun des quatre corps couverts en dôme, avec le petit d'au-dessus, revient à soixante et quinze toises, qui sont pour les quatre trois cents.

Il faut, tant pour le premier étage des quatre pavillons que pour le deuxième, soixante et quatre travées grandes que petites, et trente et deux poutres.

Plus les quatre combles faits en dômes.

Il y a soixante huisseries.

XXXVI.

Ce bâtiment est construit en une place parallélogramme, contenant quarante et trois toises de largeur et vingt et six en profondeur, qui sont onze cent dix-huit toises en superficie, revenant à un arpent de terre, demi-corde, ou environ, non compris les saillies des ravelins, n<i> aussi la saillie des talus des courtines.

Dans ce contenu est compris le logis du Seigneur, avec la basse-cour, et ses commodités nécessaires. Ès quatre angles sont quatre terrasses en forme de ravelins pour la défense du lieu, le tout fermé de fossés, et de la largeur qu'il conviendra.

L'entrée est au milieu de l'une des courtines sur le devant, à laquelle est le pont-levis ; et au-dessus du portail de la porte est un petit pavillon, dans lequel est une petite chambre.

Au côté senestre de l'entrée est la basse-cour, laquelle a vingt et une toises en largeur et vingt et cinq de profondeur, à l'endroit du portail, et entre les corps de logis d'icelle, seize toises.

En icelle basse-cour est la grange droitement opposée au logis du Seigneur. Icelle grange a treize toises de longueur sur cinq de largeur. Ès deux côtés de l'aire d'icelle sont pratiquées deux étables voûtées, élevées de six à sept pieds au-dessous d'icelle, qui serviront pour brebis et moutons. Sur icelle voûte sera l'aire de la grange, élevée toutefois de sept à huit pieds plus haut que celle du rez de terre, qui est le rez de la cour où on bat le blé ; vrai est que sur le plan n'y a de des<si>né que d'un côté, étables, à celle fin que celui qui ne voudra suivre mon dessin, les puisse condamner, ou bien qui le voudra suivre, fera les deux côtés pareils. J'ai aussi des<si>né quelques degrés sur icelui côté où est l'étable, par lesquels on monte les gerbes du rez de l'aire où on bat le blé, jusques au-dessus des voûtes des étables. À l'entrée d'icelle grange par le devant y a deux gros piliers carrés, pareillement deux autres pareils en l'aire, sur lesquels est porté et assis le colombier, pour auquel aller faudra une échelle par l'un des côtés.

Sur les côtés dextre et senestre de la grange sont deux corps de logis, l'un desquels servira d'écuries, et l'autre opposé d'étables à bétail ; au-dessus sont greniers. Entre ladite grange et iceux corps est de chacun côté une petite allée, de laquelle on va à une montée pour aller ès greniers ; d'iceux corps et prochain icelles sont petites étables pour porcs, oisons, poules, dindes et autres volailles. Il y a pareillement joignant la grange, de chacun côté, un petit passage pour aller ès terrasses des ravelins.

Pour le regard du logis du Seigneur, étant à la basse-cour, faut monter du rez d'icelle six ou sept degrés pour venir à une cour, laquelle est en manière de terrasse, qui a seize toises de large sur neuf et demie de profondeur. Icelle cour est fermée de trois corps de logis, deux sur les côtés, et couverts en pavillons.

Le troisième est sur le derrière, qui est le grand corps et le principal, étant couvert

f. 25

en croupe sur les bouts, pour faire aussi forme de pavillon. Ès deux angles répondant aux ravelins prochains, sont pareillement deux montées, une de chacun côté de l'angle, pour servir ès étages des corps ; esquelles montées y sont passages pour aller sur les terrasses des ravelins. Iceux trois corps sont élevés de deux étages et leur galetas dessus.

Les montées d'un chacun étage sont accommodées de membres des<si>nés sur le plan, excepté le premier étage, lequel est accommodé d'offices et caves. Il faudra descendre de la cour du Seigneur par les deux escaliers des deux côtés pour aller ès offices, et aussi pour y descendre les vivres et autres choses nécessaires. Il y a deux autres entrées des<si>nées sur le plan, au-dessous des deux corps des deux côtés, auxquelles on y entre par la basse-cour.

Les privés se pratiqueront par quelques petites saillies des montées, qui descendront sur les terrasses des ravelins, lesquels auront leurs conduits jusques à l'eau.

Aux deux corps étant sur les côtés de la cour du Seigneur, y a deux petits bouts de galeries, l'un pour aller à la petite chambre sur le portail, dont nous avons parlé ci-dessus, l'autre pour aller à une pareille sur le derrière, qui sera portée sur deux gros piliers et sur la clôture de la cour répondant vis-à-vis celle de l'entrée, et est couverte en même façon de pavillon, servant le dessous d'icelle à serrer et mettre à couvert les coches et litières.

Toute la clôture du lieu, tant des ravelins que des courtines, prenant trois toises de fondation jusques au cordon, revient à cinq cent vingt toises.

La maçonnerie de tous les bâtiments de la basse-cour et clôture revient à quatre cent vingt toises.

La maçonnerie de tout le logis du Seigneur revient à neuf cent cinquante toises.

La couverture de tout le logis du Seigneur revient à trois cent dix toises.

La couverture de toute la basse-cour revient à deux cent soixante toises.

Les voûtes des offices et caves reviennent à sept vingt toises.

Le carrelage des deux étages du logis du Seigneur revient à deux cent vingt toises.

Il y a à chacun étage dix cheminées, qui seront vingt, et trois pour le premier étage où sont les offices.

Il faut vingt croisées au premier étage manable, et vingt petites pour l'étage des offices.

Plus vingt lucarnes pour le galetas.

Plus quatre demies croisées pour les deux petites chambres, l'une sur le portail, et celle qui est à l'opposite sur le derrière.

Plus seize travées et cinq poutres à l'étage d'au-dessus les offices, avec ce faut les combles.

Pour les deux montées, faut douze petites fenêtres.

Pour tout le logis, faut soixante et seize huisseries, grandes que petites.

XXXVII.

Ce bâtiment consiste en une place d'un carré parfait, contenant quarante toises sur chacune face, qui font seize cents toises en superficie, revenant à un arpent, quartier et demi, sept perches de terre, ou environ.

Cette place est fermée d'une muraille portant talus, ayant huit ravelins, à savoir quatre aigus ès quatre coins de la place et quatre obtus assis au milieu des courtines, un au milieu de chacune ; et sur chacun ravelin est planté une tourelle carrée, ayant trois toises dans œuvre. À l'entour des courtines par le dedans, sur les terraux est un berceau de charpenterie, ou treille de huit à neuf pieds de large, couvert de vignes, ou coudraies, ou bien de lierres. L'allée du terraut entre le logis et le berceau, a vingt pieds de large sur chacun des quatre côtés.

[f. 25v°]

Le bâtiment est composé de quatre gros pavillons, et de quatre corps (comme de galeries) entre iceux fermant la cour, laquelle a quatorze toises et demie en carré. Aux quatre coins, ou

angles d'icelle cour sont quatre montées, une à chaque coin, lesquelles sont en forme carrée par le dehors et rondes dans œuvre de huit à neuf pieds de diamètre seulement.

Chacun pavillon a neuf toises et demie en carré hors œuvre. Les quatre petits corps entre iceux pavillons ne sont de même longueur, d'autant que celui de devant et celui de derrière ont de longueur quatorze toises et demie.

Les deux autres corps étant à dextre et senestre ont de longueur onze toises dans œuvre, sur treize à quatorze pieds de large. Iceux petits corps servent de galeries et passages, pour d'iceux aller ès étages des quatre pavillons.

Chacun pavillon est de deux étages et le galetas dessus.

Chacun petit corps d'entre iceux est d'un étage, et une terrasse dessus.

Dessous tous les corps sont les offices, auxquelles on descendra du rez de la cour par les quatre montrées susdites de quatre à cinq pieds. Au contraire on montera du rez de la cour cinq ou six pieds, pour aller au premier étage de tous les corps.

De l'étage bas dédié aux offices, les jours se prendront au-dessous des croisées des premiers étages, qui se feront en glacis et s'écouleront dans les offices et commodités d'icelles.

Pour le regard des départements des membres, tant des pavillons que des petits corps, ils sont dessinés sur le plan.

Il se trouve quatre places sur les terraux, entre les pavillons, au-devant des petits corps, à cause de la saillie desdits pavillons, auxquels je figure et dessine quatre petits jardins, ou parterres.

Il est vrai qu'au livre des soixante leçons de perspective, que j'ai fait par ci-devant, j'ai élevé sur la vue du côté, une élévation répondant à la forme de cette ci, mais l'intelligence du plan n'y est point dessinée, ce que j'ai voulu faire en ce volume, pour déclarer amplement la commodité et force en quoi il pourrait se consister.

Les ravelins et courtines, avec leurs élévations du fondement jusques au haut du parapet, reviennent à mille toises de muraille de quatre à cinq pieds d'épaisseur, sans les saillies du talus.

Toute la maçonnerie, à prendre du pied du fondement jusques à l'entablement huit toises, compris les trois étages, à savoir celui des offices et les deux étages des commodités avec le galetas, le tout revient à seize cent cinquante toises.

Les huit petits forts, à prendre du pied du fondement jusques au-dessus de l'appui des terrasses six toises, plus les huit demi-circonférences élevées avec les montées, le tout ensemble revient à huit cents toises.

Les voûtes de tout le premier étage des offices, tant des pavillons que des quatre corps en iceux, reviennent à cinq cents toises.

En l'étage des offices, une partie pourra servir de caves et celliers, qui ne faudra point paver carreler, l'autre partie servira de salle commune, de cuisine, sommellerie, fournil et autres choses dont une partie se pourra carreler et les cuisines paver, et de ce je n'ai point fait de calcul.

Le carrelage des trois étages des quatre pavillons revient à sept cent soixante toises.

Le carrelage des deux étages des quatre corps entre les pavillons revient à sept vingt dix toises.

La couverture des quatre pavillons, avec les quatre montées, revient à quatre cent soixante toises.

Il y a six croisées à chacun étage de pavillon, qui sont douze pour les deux étages ; tellement que pour les quatre pavillons ensemble y aura quarante et huit croisées, non compté les fenêtres donnants jours ès offices.

f. 26

Plus au galetas de chacun pavillon, y a huit jours couverts en circonférence ; pour les quatre pavillons ensemble y en aura trente et deux.

Plus aux quatre montées, vingt et quatre petites fenêtres.

Il y aura huit travées à chacun étage de pavillon, qui sont seize travées pour les deux étages d'un chacun, de sorte que pour tous les étages des quatre pavillons ensemble y aura soixante et quatre travées.

Plus faut trente et six poutres pour toutes les travées ci-devant. Plus les combles, revenant au nombre des travées d'un étage, et les quatre petits dômes des montées.

Il y aura cent huisseries, ou environ, en tous les étages du logis.

Il y a pour chacun étage seize cheminées, qui sont trente et deux pour les deux étages, avec huit à l'étage des offices, qui seraient pour tout le lieu, quarante.

XXXVIII.

Ce bâtiment consiste en un carré de vingt et huit toises de long sur chacun côté, qui font sept cent quatre-vingt toises en superficie, revenant à demi-arpent, demi-quartier, huit cordes de terre, et quelque peu davantage, sans les saillies, esquelles sont comprises les escaliers, allées et dômes.

Cette place est fermée de fossés, circuisant tout le lieu, et ses saillies selon leur tour. Au milieu est la cour de quatorze toises en carré. Sur chacun pan de la cour est une demi-circonférence brisée, pour diversifier la cour de son carré, laquelle est fermée de quatre corps élevés d'un étage seulement du rez de terre et le galetas dessus. Au-dessous se peuvent faire des offices, desquelles je n'en fais montre au dessin, ni compte au calcul de la dépense. J'ai mis ce bâtiment en ce dessin, plus pour plaisir et diversité que pour autre chose.

Ce lieu, outre ses bâtiments et le fossé, a une allée de neuf pieds de large, régnant tout autour le logis par le dehors, ayant son appui et regard sur les fossés.

Pour le regard de la déclaration des membres des commodités du dedans, le plan vous en fait ample démonstration, suivant aussi la déclaration et intelligence que je vous ai fait par ci-devant des autres bâtiments, par lesquels vous pourrez aisément entendre, tant cestui qu'autres plus difficiles.

Sur ce présent plan, j'ai élevé deux élévations géométralement des<si>nées, l'une de la face du dehors, l'autre de la face du dedans, séparée par le milieu, sur la ligne diamétrale, traversante.

Outre icelles élévations, j'en ai des<si>né une de tout le contenu de la masse en perspective sur la vue du côté, à laquelle se voit partie du dehors et partie du dedans ; et au-dessus est des<si>né géométralement, en assez grand dessin, l'un des pans de la cour, pour vous montrer plus amplement l'ordre de l'architecture ; les autres se suivent tous de pareille ordonnance.

Tout ce lieu, compris les talus, tant du côté du bâtiment que de la contrescarpe, qu'aussi de tout le toisage du lieu, prenant une toise de fondement seulement, le tout revient à deux mille sept cent cinquante toises.

Le carrelage des deux planchers et l'allée régnant à l'entour le logis revient à sept cents toises.

La couverture de tous les corps, avec tous les dômes, revient à six cents toises, ou environ.

Il y a au premier étage quarante et huit travées, et vingt et quatre poutres ; au second étage y a les combles.

En tout le logis il y a trente et deux croisées, sans les petites vues des dômes.

En tout le premier étage, il n'y a que treize cheminées, qui ne voudra faire servir le galetas de commodités pareilles à l'étage de dessous, auquel y faudrait autant de cheminées.

[f. 26v^o]

Pour le regard des lucarnes, si on veut faire servir l'étage dernier en galetas et y accommoder les membres comme dessous, il y faut vingt et quatre lucarnes ; mais n'y faisant que greniers, il n'y faut que quatorze jours en forme de petites lucarnes.

J'ai figuré des petites galeries régnantes au-dessus de l'entablement, et la couverture basse, comme pour servir de greniers : cela demeurera à discrétion et volonté.

Il y a au premier étage environ quarante et deux huisseries, et qui voudra faire servir l'étage d'au-dessus en galetas et y faire les commodités, il y en faudra environ trente.

Vous trouverez à chacun plan la toise marquée, par laquelle, avec le compas, vous pourrez voir et connaître toutes les mesures d'un chacun lieu, tant en particulier que de tout le général.

FIN.